



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Recueil normal Octobre 2023

SOMMAIRE

PRÉFECTURE DES PYRENEES-ORIENTALES

DIRECTION DES COLLECTIVITES ET DE LA LEGALITE

BCLUE

. Arrêté PREF/DCL/BCLUE/2023292-0003 portant composition de la commission départementale des Pyrénées-Orientales chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur

BCLAI

. Arrêté PREF/DCL/BCLAI/2023289-0001 du 16 octobre 2023 portant répartition du personnel entre la communauté de communes des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobéris (CC ACVI) et ses communes membres à la suite de la restitution de la compétence « entretien du réseau d'éclairage public » par arrêté préfectoral du 28 mars 2023

DIRECTION DE LA CITOYENNETE ET DE LA MIGRATION

BRGE

. Arrêté PREF/DCM/BRGE/2023276-0001 du 3 octobre 2023 portant retrait d'agrément d'un établissement assurant la formation des candidats aux titres exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile

. Arrêté PREF/DCM/BRGE/2023276-0002 du 3 octobre 2023 portant agrément d'un établissement assurant la formation des candidats aux titres exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite automobile

- . Arrêté PREF/DCM/BRGE/2023276-0003 du 3 octobre 2023 portant modification d'agrément d'un établissement assurant la formation initiale, continue des conducteurs de taxi
- . Arrêté PREF/DCM/BRGE/2023284-0001 du 11 octobre 2022 modifiant l'arrêté du 6 septembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales des communes du département des Pyrénées-Orientales
- . Arrêté PREF/DCM/BRGE/2023286-0001 du 13 octobre 2023 portant renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite de véhicules à moteur et de sécurité routière dénommé Auto Ecole Penaud
- . Arrêté PREF/DCM/BRGE/2023286-0002 du 13 octobre 2023 portant renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé Barcarès Auto Ecole
- . Arrêté PREF/DCM/BRGE/2023291-0001 du 18 octobre 2023 modifiant l'arrêté du 31 août 2023 instituant la liste des bureaux de vote et la liste des emplacements d'affichage électoral des communes des Pyrénées-Orientales, du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024
- . Arrêté PREF/DCM/BRGE/2023297-0001 du 24 octobre 2023 modifiant l'arrêté portant agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, des véhicules à moteur et de la sécurité routière, Easy Conduite
- . Arrêté PREF/DCM/BRGE/2023303-0001 du 30 octobre 2023 portant classement en commune touristique de la commune de Prats de Mollo La Preste



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau du contrôle de légalité administratif
et de l'intercommunalité

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° PREF/DCL/BCLAI/2023289-0001 du 16 octobre 2023
portant répartition du personnel entre la communauté de communes
des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès (CC ACVI) et ses communes membres à la
suite de la restitution de la compétence « entretien du réseau d'éclairage public » par arrêté
préfectoral du 28 mars 2023**

Le préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment les articles L.5214-16, L.5111-7 et L.5211-4-1 IV bis ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 28 mai 2013 autorisant la fusion de la communauté de communes des Albères et de la Côte Vermeille et de la communauté de communes du secteur d'Illobérès avec extension à la commune d'Elne, modifié ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 mars 2023 autorisant la modification des statuts de la CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès (CCACVI) à compter du 1^{er} juillet 2023;

VU la délibération du 26 juin 2023 du conseil communautaire de la CCACVI approuvant les termes de la convention de répartition de personnel à passer entre la CC et ses communes membres qui s'appuie sur la localisation de l'activité du service actuellement porté par la CC (nombre de points lumineux et illuminations de Noël);

VU le projet de convention, joint à la délibération susvisée, dont l'annexe 1 identifie les huit agents transférés par les communes ou recrutés par la CC et chargés pour la totalité de leurs fonctions de la mise en œuvre de la compétence d'éclairage public restituée à compter du 1^{er} juillet 2023, et les répartit entre les communes d'Argelès-sur-mer (2 agents) et Banyuls-sur-mer, Saint-Génis-des-Fontaines, Collioure, Port-Vendres, Elne et Sorède (1 agent chacune);

VU les délibérations des conseils municipaux des communes d'Argelès-sur-Mer (29/06/2023), Bages (19/06/2023), Banyuls-sur-Mer (08/07/2023), Cerbère (09/06/2023), Collioure (09/06/2023), Laroque-des-Albères (09/06/2023), Montesquieu-des-Albères (09/06/2023), Ortaffa (09/06/2023), Palau-del-Vidre (09/06/2023), Port-Vendres (23/06/2023), Saint-André (09/06/2023), Saint-Génis-des-Fontaines (09/06/2023), Sorède (16/06/2023) et Villelongue-dels-Monts (24/07/2023) approuvant les termes de cette convention de répartition du personnel proposée par la CC;

VU la délibération du 21 juin 2023 du conseil municipal d'Elne refusant d'approuver les termes de cette convention de répartition du personnel proposée par la CC;

VU le courrier du 28 septembre 2023 du président de la CCACVI demandant l'arbitrage du préfet;

CONSIDÉRANT l'absence d'accord unanime entre la CCACVI et ses communes membres sur la répartition du personnel dans le délai de trois mois à compter du 1er juillet 2023, date de la restitution de la compétence d'éclairage public par la CC;

CONSIDÉRANT qu'en application du 2°) de l'article L.5211-4-1 IV bis du CGCT « à défaut d'accord sur les conditions de répartition des personnels dans un délai de trois mois à compter de la restitution des compétences, le représentant de l'État dans le département fixe cette répartition par arrêté »;

CONSIDÉRANT que la loi ne fixe pas de critère spécifique pour répartir le personnel et que, par voie de conséquence, le préfet dispose, en cas d'arbitrage, d'une liberté d'appréciation pour déterminer la clé de répartition au vu d'éléments objectifs qui dépendent des circonstances de fait;

CONSIDÉRANT que la CCACVI et l'ensemble de ses communes membres (à l'exception de la commune d'Elne) ont approuvé, par délibérations concordantes, la création d'un service commun pour l'entretien de l'éclairage public qui sera géré par la communauté de communes après la restitution de la compétence et des agents affectés en totalité à l'exercice de celle-ci aux communes membres;

CONSIDÉRANT que le projet de convention de service commun adopté par les assemblées délibérantes prévoit le transfert à ce service de 2 agents provenant de la commune d'Argelès-sur-mer et d'un agent provenant de chacune des communes de Banyuls-sur-mer, Saint-Génis-des-Fontaines, Collioure, Port-Vendres et Sorède, soit 7 agents au total;

CONSIDÉRANT que par délibération du 19 avril 2023 le conseil municipal d'Elne a décidé de transférer la compétence d'éclairage public au syndicat départemental d'énergies et d'électricité du pays catalan (SYDEEL) qui a approuvé cette demande avec effet au 1^{er} janvier 2024;

CONSIDÉRANT que le transfert de cette compétence de la commune au SYDEEL emportera, en application de l'article L.5211-4-1 du CGCT, le transfert du service ou de la partie de service chargé de sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT, par voie de conséquence, la situation de chaque commune membre de la CCACVI au regard de leurs besoins respectifs, des modalités d'exercice de la compétence d'éclairage public qui leur est restituée, du nombre de points lumineux ainsi que la situation personnelle de chaque agent concerné, à savoir son lieu de domiciliation par rapport à son lieu d'activité professionnelle, son profil et ses compétences;

SUR proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRÊTE :

Article 1er : Les agents chargés pour la totalité de leurs fonctions de la mise en œuvre de la compétence relative à l'éclairage public restituée par la CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illibéris aux communes membres, sont transférés et répartis dans les conditions suivantes :

AGENTS	STATUT	GRADE	COMMUNE D'AFFECTATION	QUOTITE
Alain GOUGES	TITULAIRE	Agent de maîtrise principal	ARGELES-SUR-MER	100 %
Christophe GOUGES	TITULAIRE	Adjoint technique principal 1ère classe	ARGELES-SUR-MER	100 %
Stéphane SALANSON	TITULAIRE	Adjoint technique principal 1ère classe	BANYULS-SUR-MER	100 %
Rémi DELONCA	TITULAIRE	Adjoint technique territorial	SAINT-GENIS-DES-FONTAINES	100 %
Olivier DELPRAT	TITULAIRE	Adjoint technique territorial	COLLIOURE	100 %
Claude FABRE	TITULAIRE	Agent de maîtrise	PORT-VENDRES	100 %
Sébastien FERNANDEZ	TITULAIRE	Adjoint technique principal 1ère classe	ELNE	100 %
Yoan RAMPON	TITULAIRE	Adjoint technique territorial	SOREDE	100 %

Article 2 : En application du 2°) de l'article L.5211-4-1 IV bis du CGCT les agents visés à l'article 1^{er} du présent arrêté sont transférés dans les communes membres concernées dans les conditions de statut et d'emploi qui sont les leurs.

Par application combinée des articles L.5111-7 du CGCT et L.714-9 du code général de la fonction publique (CGFP), les agents transférés conservent, s'ils y ont intérêt, le bénéfice du régime indemnitaire qui leur était applicable ainsi que, à titre individuel, les avantages acquis en application de l'article L.714-11 du CGFP:

En matière de protection sociale, chaque commune d'affectation est substituée de plein droit à la CCACVI pour la convention de participation et, le cas échéant, le contrat de protection sociale complémentaire conclus par la CC.

Article 3 : Le président de la CCACVI notifie à chaque agent concerné le présent arrêté et informe chaque commune concernée de la date et du bon accomplissement des formalités de publicité et de notification qui s'imposent.

Il notifie également à chaque commune le nom, prénom, grade, échelon et ancienneté dans l'échelon de chaque agent faisant l'objet du présent arrêté de répartition.

Il appartient aux communes d'affectation de mettre à jour leur tableau des effectifs en procédant à la création des emplois qui leur sont transférés.

Il appartient à la CCACVI de mettre à jour son tableau des effectifs en procédant à la suppression des emplois transférés aux communes d'affectation.

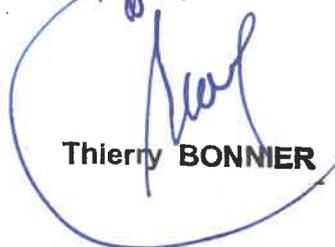
La CCACVI ainsi que chaque commune, pour ce qui la concerne, informent le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'accomplissement de l'ensemble de ces formalités et de tout élément relatif à la situation des agents concernés.

Article 4 : Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans le délai de deux mois à compter de sa publication, celui-ci pouvant être saisi par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr . Un recours gracieux auprès du préfet des Pyrénées-Orientales peut être exercé, pendant ce même délai.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, le sous-préfet de Céret, le président du centre de gestion de la fonction publique territoriale des Pyrénées-Orientales, le président de la CC des Albères, de la Côte Vermeille et de l'Illobérès, les maires des communes membres ainsi que la directrice départementale des finances publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 16 OCT. 2023

Le préfet,



Thierry BONNIER



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS ET DE LA LÉGALITÉ
Bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme
et de l'environnement

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°PREF/DCL/BCLUE/2023292-0003 du 19 octobre 2023
Portant composition de la commission départementale des Pyrénées-Orientales chargée
d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur

Le préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique,
- VU** le code de l'environnement et notamment les articles R123-34, D123-35 et suivants relatifs à la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur ;
- VU** les articles 3 à 14 du décret n°2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement de commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU** la correspondance de Madame la Présidente du Conseil départemental des Pyrénées Orientales du 29 août 2023 portant désignation d'un conseiller départemental et de son suppléant ;
- VU** la correspondance de Monsieur le Président de l'association des maires et adjoints des Pyrénées Orientales du 16 juin 2023 portant désignation d'un maire du département et de son suppléant ;
- VU** l'absence d'avis de Monsieur le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Occitanie ;
- SUR** proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La composition de la commission départementale des Pyrénées-Orientales chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur est fixée comme suit :

PRÉSIDENT

Le Président du Tribunal Administratif de Montpellier ou le magistrat délégué.

REPRÉSENTANTS DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES

- le préfet des Pyrénées-Orientales ou son représentant (un agent de la direction des collectivités et de la légalité)
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ou son représentant
- le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM) ou son représentant
- le directeur départemental de la protection des populations (DDPP) ou son représentant

REPRÉSENTANTS DES MAIRES

- Monsieur Guy CALVET, Maire de Saint-Arnac - Titulaire
- Monsieur François BONNEAU, Maire de Latour-Bas-Elne – Suppléant

REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Monsieur Jean ROQUE, Conseiller Départemental du canton Perpignan VI
- Monsieur Robert GARRABÉ, Conseiller Départemental du canton Vallespir-Albères – Suppléant.

PERSONNES QUALIFIÉES

- Monsieur André BALENT, association Charles Flahaut
- Monsieur Franck LARTAUD, Comité de Conservation de la Nature Pyrénées-Orientales (CCNPO)

Assistent avec voix consultative aux délibérations de la commission :

- Madame Anne-Isabelle PARDINEILLE, inscrite sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur des Pyrénées-Orientales – Titulaire
- Monsieur Thierry WIEGAND RAYMOND, inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur des Pyrénées-Orientales – Suppléant.

Article 2 : La direction des collectivités et de la légalité - bureau du contrôle de légalité de l'urbanisme et de l'environnement, est chargée d'assurer le secrétariat de la Commission.

Article 3 : Les membres de la commission autres que les représentants des administrations publiques sont désignés pour quatre ans. Leur mandat est renouvelable.

Article 4 : Lorsqu'il n'est pas suppléé, le membre de la commission peut donner mandat à un autre membre. Nul ne peut détenir plus d'un mandat.

Article 5 : Les arrêtés préfectoraux PREF/DCL/BCLUE/2019240-0002 du 28 août 2019, n°PREF/DCL/BCLUE/2020267-0001 du 23 septembre 2020 et n°PREF/DCL/BCLUE/2021204-0001 du 23 juillet 2021 fixant la composition de la commission départementale chargée d'établir la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur sont abrogés.

Article 6 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées Orientales, est chargé, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,
pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Yohann MARCON

Conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier (6 rue Pitot) dans le délai de deux mois courant à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Durant ce délai de deux mois, un recours gracieux peut être exercé.

En application de l'article R.421-2 du code précité, « sauf disposition législative ou réglementaire contraire, dans les cas où le silence gardé par l'autorité administrative sur une demande vaut décision de rejet, l'intéressé dispose, pour former un recours, d'un délai de deux mois à compter de la date à laquelle est née une décision implicite de rejet. Toutefois, lorsqu'une décision explicite de rejet intervient avant l'expiration de cette période, elle fait à nouveau courir le délai de recours ».



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA MIGRATION
Bureau de la réglementation générale
et des élections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2023 306 - 0001 du 2 novembre 2023

portant renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux,
de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Le préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 213-1 à R. 213-6 ;

VU l'arrêté ministériel n° 0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté ministériel n° 0100025A du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté ministériel du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Monsieur Thierry BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté n° PREF/SCPPAT/2023254-0001 du 11 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Yohann MARCON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

Considérant la demande du 25 octobre 2023 présentée par Monsieur Pascal PENA, relative au renouvellement quinquennal de l'autorisation qui lui a été accordée pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRÊTÉ :

Article 1er : Monsieur Pascal PENA, est autorisé à exploiter sous le n° **E 03 066 0053 0**, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé Auto Moto-école PENA PASCAL situé 55 avenue Jean Jaurès à MILLAS (66170).

Article 2 : cet agrément est délivré pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

Article 3 : l'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies et des véhicules déclarés, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes : **B/B1/AM quadri léger, AAC et A/A1/A2/AM.**

Article 4 : le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001, modifié, susvisé.

Article 5 : en cas de changement d'adresse ou de reprise du local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 6 : pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 7 : l'agrément est délivré sans préjudice du respect par l'exploitant des normes prévues pour les établissements recevant du public.

Article 8 : l'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 9 : le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié précité.

Article 10 : le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 2 novembre 2023

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Yohann MARCON



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA MIGRATION

Bureau de la réglementation générale et des élections

Dossier suivi par :

Valérie-Anne TERRIS

Tél : 04 68 51 66 35

Mèl : pref-elections@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRÊTÉ PREF/DCM/BRGE 2023-303-0001 du 30 octobre 2023

Portant classement en commune touristique
de la commune de PRATS -DE- MOLLO- LA PRESTE

Le préfet des Pyrénées-Orientales,

VU le Code du tourisme, notamment ses articles L.133-11, L.133-12 et R.133-32 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 16 avril 2019 fixant les critères de classement des offices de tourisme ;

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DCM/BRGE 2023-37-0002 en date du 6 février 2023 portant classement de l'agence d'attractivité d'Amélie les Bains – Haut Vallespir Pais Catala en office de tourisme catégorie I ;

VU le territoire de l'agence d'attractivité d'Amélie les Bains – Haut Vallespir Pais Catala regroupant 14 communes membres de la communauté de communes dont la commune de Prats- de- Mollo -La Preste ;

VU la délibération n° 20231016-01 du 16 octobre 2023 par laquelle le conseil municipal de la commune de Prats- de -Mollo- La Preste autorise Monsieur le maire à solliciter la dénomination de commune touristique pour la commune de Prats -de -Mollo -La Preste ;

VU la conformité de la demande de classement et de ses annexes reçues en préfecture le 20 octobre 2023 ;

CONSIDERANT que la commune de Prats- de- Mollo- La Preste remplit les critères requis pour un classement en commune touristique ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRETE

Article 1 – La commune de Prats -de -Mollo- La Preste est classée en commune touristique ;

Article 2 – La décision de classement en commune touristique est prononcée pour une durée de 5 ans à compter de la date du présent arrêté. Passé ce délai, une nouvelle demande de classement devra être formulée conformément aux dispositions du code du tourisme.

Article 3 – Tout changement qui interviendrait dans les éléments examinés au cours de l’instruction de la demande de classement objet du présent arrêté devra être porté à la connaissance de la préfecture.

Article 4 – La présente décision peut être contestée selon les voies de recours et dans les délais mentionnés ci-dessous.

Article 5 – Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées-Orientales, Monsieur le maire de la commune de Prats- de -Mollo- La Preste sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, secrétaire général,

Yohann MARCON

Dans les deux mois à compter de la présente notification les recours suivants peuvent être introduits :

– **un recours gracieux**, adressé à : M. le Préfet des Pyrénées-Orientales 24 quai Sadi Carnot 66951 –PERPIGNAN

– **un recours hiérarchique**, adressé à : M. le Ministre de l'Intérieur – Direction des Libertés Publiques et des Affaires Juridiques – Sous-Direction des Libertés Publiques et de la Police Administrative

11 rue des saussaies – 75800 – PARIS CEDEX 08.

– **un recours contentieux**, adressé au Tribunal Administratif par l’application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ou par courrier au Tribunal Administratif – 3 rue Pitot 34000 – MONTPELLIER

Ce recours juridictionnel doit être déposé au plus tard avant l'expiration du 2^e mois suivant la date de notification de la décision contestée (ou bien du 2^e mois suivant la date de rejet de votre recours gracieux ou hiérarchique)



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA MIGRATION
Bureau de la réglementation générale
et des élections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2023 297 - 0001 du 24 octobre 2023

modifiant l'arrêté préfectoral n°2022118-0001 du 28 avril 2022 portant agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière.

Le préfet des Pyrénées-Orientales,
*Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite*

VU le code de la Route, et notamment ses articles R.213-1 et R.213-2 ;

VU l'arrêté du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU le décret n° 2015-1537 du 25 novembre 2015 portant diverses dispositions relatives à la formation à la conduite et à la sécurité routière ;

VU l'arrêté ministériel du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Monsieur Thierry BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté n° PREF/SCPPAT/2023254-0001 du 11 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Yohann MARCON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2022118-0001 du 28 avril 2022 autorisant Monsieur Jean-Marie COULOT à exploiter l'établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière dénommé EASY CONDUITE et situé 22 rue Hector Guimard à Perpignan (66000), sous le numéro E 22 066 0005 0 ;

Considérant la demande présentée par monsieur Jean-Marie COULOT, en date du 3 octobre 2023 en vue d'être autorisé à enseigner la catégorie B96, au sein de son établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRÊTÉ :

Article 1er : L'article 3 de l'arrêté préfectoral n° n°2022118-0001 du 28 avril 2022 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

l'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies et des véhicules déclarés, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes : **B/B1/AM quadri léger, AAC, et B96 sous réserve de labellisation.**

Article 2 : Les autres articles de l'arrêté préfectoral susvisé restent inchangés.

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 24 octobre 2023

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Yohann MARCON



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA MIGRATION
Bureau de la réglementation générale
et des élections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2023 286 - 0002 du 13 octobre 2023
portant renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux,
de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Le préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 213-1 à R. 213-6 ;

VU l'arrêté ministériel n° 0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté ministériel n° 0100025A du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté ministériel du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Monsieur Thierry BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté n° PREF/SCPPAT/2023254-0001 du 11 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Yohann MARCON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

Considérant la demande du 28 septembre 2023 présentée par Madame Claire PINON, relative au renouvellement quinquennal de l'autorisation qui lui a été accordée pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRÊTÉ :

Article 1er : Madame Claire PINON, est autorisée à exploiter sous le n° **E 13 066 0005 0**, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé Barcares auto-école et situé 14 boulevard du Grau St Ange à Le Barcares (66420).

Article 2 : cet agrément est délivré pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

Article 3 : l'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies et des véhicules déclarés, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes : **B/B1/AM quadri léger, AAC.**

Article 4 : le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001, modifié, susvisé.

Article 5 : en cas de changement d'adresse ou de reprise du local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 6 : pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 7 : l'agrément est délivré sans préjudice du respect par l'exploitant des normes prévues pour les établissements recevant du public.

Article 8 : l'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 9 : le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié précité.

Article 10 : le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le **13** octobre 2023

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Yohann MARCON



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA MIGRATION
Bureau de la réglementation générale
et des élections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n° 2023 286 - 0001 du 13 octobre 2023
portant renouvellement d'agrément d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux,
de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière

Le préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la route, notamment ses articles L. 213-1 à L. 213-8 et R. 213-1 à R. 213-6 ;

VU l'arrêté ministériel n° 0100026A du 8 janvier 2001 modifié relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté ministériel n° 0100025A du 8 janvier 2001 créant un registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU l'arrêté ministériel du 14 octobre 2016 modifiant l'arrêté du 8 janvier 2001 relatif à l'exploitation des établissements d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Monsieur Thierry BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté n° PREF/SCPPAT/2023254-0001 du 11 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Yohann MARCON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

Considérant la demande du 17 juillet 2023 présentée par Madame Agnès PENAUD, relative au renouvellement quinquennal de l'autorisation qui lui a été accordée pour l'exploitation d'un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRÊTÉ :

Article 1er : Madame Agnès PENAUD, est autorisée à exploiter sous le n° **E 07 066 0034 0**, un établissement d'enseignement, à titre onéreux, de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière, dénommé Auto Ecole PENAUD situé 25 bd des Evadés de France à Elne (66200).

Article 2 : cet agrément est délivré pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté. Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

Article 3 : l'établissement est habilité, au vu des autorisations d'enseigner fournies et des véhicules déclarés, à dispenser les formations aux catégories de permis suivantes : **B/B1/AM quadri léger, AAC.**

Article 4 : le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation d'un établissement, à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001, modifié, susvisé.

Article 5 : en cas de changement d'adresse ou de reprise du local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être présentée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 6 : pour toute transformation du local d'activité, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 7 : l'agrément est délivré sans préjudice du respect par l'exploitant des normes prévues pour les établissements recevant du public.

Article 8 : l'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 12 à 14 de l'arrêté ministériel du 8 janvier 2001 susvisé.

Article 9 : le présent agrément et toute décision affectant sa validité seront enregistrés dans le registre national de l'enseignement de la conduite des véhicules à moteur et de la sécurité routière créé par l'arrêté du 8 janvier 2001 modifié précité.

Article 10 : le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 13 octobre 2023

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Yohann MARCON



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA MIGRATION

Service des élections

Bureau de la réglementation générale et des élections

Affaire suivie par : V. MEYER / N. ROUSSEL / L. JOVER

Tél : 04 68 51 66 17 / 18 / 69

Mèl : pref-elections@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRÊTÉ PREF/DCM/BRGE n° 2023 291-001 du 18 octobre 2023 modifiant l'ARRÊTÉ PREF/DCM/BRGE n° 2023 243-001 du 31 août 2023 instituant la liste des bureaux de vote et la liste des emplacements d'affichage électoral des communes du département des Pyrénées-Orientales (Période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024)

Le préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code électoral et notamment l'article R.40 ;
- VU** la circulaire ministérielle NOR : INTA1830120J du 21 novembre 2018, relative à la tenue des listes électorales et des listes électorales complémentaires;
- VU** la circulaire ministérielle NOR : INTA2000661J du 16 janvier 2020, relative au déroulement des opérations électorales lors des élections au suffrage universel direct ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant Monsieur Thierry BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales ;
- VU** l'arrêté n° PREF/SCPPAT/2023254-0001 du 11 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Yohann MARCON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;
- VU** les modifications apportées par les communes de Saint-Jean-Pla-de-Corts et de Pia ;
- SUR** proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les électeurs du département des Pyrénées-Orientales exerceront leur droit de vote dans les bureaux de vote désignés en annexe 1 du présent arrêté.

Article 2 : La liste des bureaux de vote mentionnée à l'article 1 du présent arrêté servira pour toute élection qui aura lieu au cours de l'année 2024.

Article 3 : Le nombre de bureaux de vote sur le département des Pyrénées-Orientales s'élève à **486** dont :

- **324 bureaux de vote multiples** (répartis sur 62 communes),
- **162 bureaux de vote uniques**.

Article 4 : Le nombre d'emplacements d'affichage sur le département des Pyrénées-Orientales s'élève à **503** (annexe 2 du présent arrêté).

Article 5 : Le présent arrêté peut faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet des Pyrénées-Orientales ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier (6, rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

Article 6 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture, Messieurs les sous-préfets de Céret et de Prades, Mesdames et Messieurs les maires du département, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Perpignan, le 18 octobre 2023
Le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
Le sous-préfet, secrétaire général,



Yohann MARCON

Annexe n°1 - bureaux de vote

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE		BUREAUX DE VOTE
				UNIQUES	MULTIPLES	
ALBERE (I')	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	01		Salle polyvalente
ALENYA	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illobérís	02		03	1 – École élémentaire Françoise Lopes Girona – bvd du 8 mai 1945 - bureau centralisateur
						2 – École élémentaire Françoise Lopes Girona – bvd du 8 mai 1945
						3 – École maternelle – boulevard du 8 mai 1945
AMELIE LES BAINS/ PALALDA	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04		03	1 –Espace Méditerranée – rue des anciens combattants d'Afrique du Nord – bureau centralisateur
		Bureau centralisateur canton 2				2 –Espace Méditerranée – rue des anciens combattants d'Afrique du Nord
		1 – Espace Méditerranée–rue des anciens combattants d'Afrique du Nord				3 –Mairie annexe PALALDA- rue du bac
ANGLES (les)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – place du Coq d'Or
ANGOUSTRINE/VILLENEUVE ESCALDES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle Joseph Cot – 39 route des Pyrénées
ANSIGNAN	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Salle de l'Aqueduc – rue de la cave coopérative
ARBOUSSOLS	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie-Place de la mairie
ARGELES SUR MER	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04		010	1 – Mairie – salle du conseil municipal - bureau centralisateur
		Bureau centralisateur canton 5				2 – Mairie – salle des commissions
		1 – Mairie-salle du conseil municipal				3 – Mairie – salle Buisson nord
						4 – Mairie – salle Buisson sud
						5 – Foyer du 3ème âge
						6- centre technique municipal
						7 – Salle Philippe Poiraud
						8 – Espace Waldeck Rousseau – salle n°1
						9 – Espace Waldeck Rousseau – salle n°2
						10 – Espace Waldeck Rousseau- salle n°3
ARLES SUR TECH	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01		Salle des fêtes – place Monin
AYGUATEBIA-TALAU	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – salle de réunion – 10 rue de la mairie
BAGES	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illobérís	04		03	1 – Halle aux sports « Louis Nogères » - route d'Ortaffa – bureau centralisateur
						2 – Halle aux sports « Louis Nogères » - route d'Ortaffa
						3 – Halle aux sports « Louis Nogères » - route d'Ortaffa
BAHO	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03		02	1 – Salle polyvalente-place du 8 mai 1945 – bureau centralisateur
						2 – Salle polyvalente-place du 8 mai 1945
BAILLESTAVY	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Maison d'animation – plaça nova
BAIXAS	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03		02	1 – Foyer rural – rue des Cordiers
						2 - Château les Pins – Espace Jordi – 1 bvd de la République – bureau centralisateur
BANYULS DELS ASPRES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01		Groupe scolaire – 46, rue des Vendanges – entrée avenue de la Gare
BANYULS SUR MER	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04		03	1 – Mairie – salle du conseil municipal-Avenue de la République- bureau centralisateur
						2 – Mairie – salle des expositions- entrée droite
						3 – Mairie – Salle des expositions – entrée gauche
BARCARES (LE)	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02		06	1 – Hôtel de ville – salle Victor Hugo bd du 14 juillet - bureau centralisateur
						2 – Mas de l'Ille – Boulevard des rois de Majorque
						3 – Hall d'entrée de l'Hôtel de ville – boulevard du 14 juillet
						4 – Mas de l'Ille – boulevard des rois de Majorque
						5 – Hall d'entrée de l'Hôtel de ville – boulevard du 14 juillet
						6 – Mas de l'Ille – boulevard des rois de Majorque
BASTIDE (LA)	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01		Mairie
BELESTA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie – salle d'honneur – 1, place de la Mairie
BOLQUERE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie, salle du conseil municipal – 2 grand rue

Annexe n°1 - bureaux de vote

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE		BUREAUX DE VOTE
				UNIQUES	MULTIPLES	
BOMPAS	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	01		06	1 - Salle polyvalente -104 avenue du Haut Vernet - bureau centralisateur
						2 - Salle polyvalente -104 avenue du Haut Vernet
						3 - Salle polyvalente -104 avenue du Haut Vernet
						4 - Salle polyvalente -104 avenue du Haut Vernet
						5 - Salle polyvalente -104 avenue du Haut Vernet
						6 - Salle polyvalente -104 avenue du Haut Vernet
BOULE D AMONT	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Mairie AL MONTADO -Salle Polyvalente de la Mairie
BOULETERNERE	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Salle des fêtes Jules Gaspard – place du 8 mai
BOULOU (LE)	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04		04	1 – Salle polyvalente de la maison de l'eau et de la méditerranée – rue Arago
						2- Ecole primaire – rue du 4 septembre
						3 – Mairie – avenue Léon Jean Grégory – bureau centralisateur
						4- Salle Joan Cayrol – chemin du Moli Nou
BOURG MADAME	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – place de Catalogne
BROUILLA	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01		Mairie – Immeuble Rouzard – 7 rue Julien Panchot
CABANASSE (LA)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle des fêtes – Place del Mitg
CABESTANY	PERPIGNAN	Canton 8 - Perpignan 3	01		09	1 – Centre culturel – avenue du 19 mars 1962 - bureau centralisateur
						2 – Centre culturel – avenue du 19 mars 1962
						3 – Centre culturel – avenue du 19 mars 1962
						4 – École Prévert – avenue du Roussillon
						5 – École Prévert – avenue du Roussillon
						6 – École Buffon – avenue du Périgord
						7 – École Buffon – avenue du Périgord
						8-Ecole Ludovic Masse – Chemin du mas Bonique
						9-Ecole Ludovic Masse – Chemin du mas Bonique
CAIXAS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01		Salle Municipale – place de la Mairie
CALCE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	01		Salle polyvalente La Fontane-rue la Fontane
CALMEILLES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01		Salle communale du bâtiment municipal (rdc Mairie)
CAMELAS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01		Salle polyvalente
CAMPOME	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle polyvalente de l'espace Castellane
CAMPOUSSY	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie – 9 carrer nou
CANAVEILLES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie- salle rez de chaussée – place Erola
CANET EN ROUSSILLON	PERPIGNAN	Canton 3 – La Côte Sableuse	02		012	1 – Théâtre Jean Piat – bureau centralisateur
		Bureau centralisateur canton 3				2 – Ecole maternelle les Paquerettes – Impasse Xamma
		1 – Théâtre Jean Piat				3 – Ecole maternelle les Paquerettes – Impasse Xamma
						4 – Ecole maternelle les Paquerettes – Impasse Xamma
						5 – Ecole maternelle les Paquerettes – Impasse Xamma
						6 – Ecole primaire Jean Mermoz – Rue Jean Mermoz
						7 – Ecole primaire Jean Mermoz – Rue Jean Mermoz
						8 – Ecole primaire Jean Mermoz – Rue Jean Mermoz
						9 – Ecole primaire Jean Mermoz – Rue Jean Mermoz
						10 – Ecole maternelle Les Myosotis – 2 Rue des Myosotis
						11 – Ecole maternelle Les Myosotis – 2 Rue des Myosotis
						12 – Ecole maternelle Les Myosotis – 2 Rue des Myosotis

Annexe n°1 - bureaux de vote

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE		BUREAUX DE VOTE
				UNIQUES	MULTIPLES	
CANOHES	PERPIGNAN	Canton 10 – Perpignan 5	01		06	1 – Salle polyvalente Claude Nougaro – 2 rue de la Couloumine – bureau centralisateur 2 – Salle polyvalente Claude Nougaro – 2 rue de la Couloumine 3 – Salle des fêtes – 1 rue de la Mairie 4 – Salle plurivalente – annexe école Panchot – 1 rue Escudier 5 – Restaurant scolaire – rue des écoles 6 – Hotel de ville – 1 avenue El Cruzat
CARAMANY	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie- 3 place de la mairie
CASEFABRE	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Salle des fêtes – allé des Mimosas
CASES DE PENE	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Salle polyvalente – rue de l'Hôtel de ville
CASSAGNES	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie – 6 rue des capitelles
CASTEIL	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Mairie – 3 boulevard Saint-Martin du Canigou
CASTELNOU	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01		Salle du tilleul
CATLLAR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle des fêtes – 30 bis route Nationale
CAUDIES DE FENOUILLEDES	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Salle Debussy –Espace caporal François Fabre
CAUDIES DE CONFLENT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – salle polyvalente Henri Naudeillo – 11 rue de la socarrada
CERBERE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	01		Salle Georges Claussel – avenue Général de Gaulle
CERET	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04		07	1 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry – bureau centralisateur 2 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry 3 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry 4 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry 5 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry 6 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry 7 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry
		Bureau centralisateur canton 17				
		1 – École Marc Chagall – avenue Jules Ferry				
CLAIRA	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02		05	1 – Salle polyvalente – rue des sports – bureau centralisateur 2 – Ecole élémentaire « Yves Duces » avenue du 8 mai 1945 3 – Salle polyvalente – rue des sports 4 – Salle des Fêtes, boulevard des Albères 5 - Salle Saint Gaudérique - rue de la poste
CLARA-VILLERACH	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03		02	1 – Salle polyvalente – 1 rue des vignes 66500 Clara - bureau centralisateur 2 – Salle polyvalente-1 rue des tilleuls – 66500 VILLERACH
CLUSES (les)	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	01		Salle polyvalente- D900 Le Cluses- Le Perthus
CODALET	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle polyvalente « La Panaguera » – 3 place de la République
COLLIOURE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04		02	1 – Salle polyvalente du centre culturel – rue Jules Michelet – bureau centralisateur 2 – Salle polyvalente du centre culturel – rue Jules Michelet
CONAT-BETLLANS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – salle des fêtes – place du 08 mai 1945
CORBERE	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	01		Mairie – rue du puits – Espace Émile Vendrell
CORBERE LES CABANES	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	01		Mairie – salle du conseil municipal – 13 rue Pomarola
CORNEILLA DE CONFLENT	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Mairie 36 carrer d'amunt
CORNEILLA LA RIVIERE	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03		02	1 – Salle communale Espace Força Réal – rue du stade – bureau centralisateur 2 - Salle communale Espace Força Réal – rue du stade
CORNEILLA DEL VERCOL	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illobérís	04		02	1 - Salle des fêtes– place de la république- aile droite- bureau centralisateur 2 – Salle des fêtes– place de la République – aile gauche
CORSAVY	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01		Mairie – rue du Barry d'Amont
COUSTOUGES	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01		Mairie – salle des mariages – route des écoles
DORRES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – 4 carrer major

Annexe n°1 - bureaux de vote

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE		BUREAUX DE VOTE
				UNIQUES	MULTIPLES	
EGAT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	.	Mairie – 1 place de la coloumine
ELNE	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illobérès	04		08	1 – Mairie – Cité administrative – 14 bd voltaire
		Bureau centralisateur canton 12				2 – Mairie – Cité administrative – 14 bd voltaire
		8 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire				3 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire
						4 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire
						5 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire
						6 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire
						7 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire
						8 – Mairie – Cité administrative - 14 bd voltaire – bureau centralisateur
ENVEITG	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Casa Enveitg - 2 rue de la mairie
ERR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle des fêtes – 2 carrer de l'Ajuntament
ESCARO-AYTUA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Hôtel de ville-rue St Martin
ESPIRA DE L'AGLY	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02		03	1 – Centre culturel -allées Jean Teulière – bureau centralisateur
						2 – Centre culturel -allées Jean Teulière
						3 – Centre culturel -allées Jean Teulière
ESPIRA DE CONFLENT	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Salle de la Mairie-15 carrer Major
ESTAGEL	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02		02	1 – Salle Arago – avenue du Dr Torreilles – bureau centralisateur
						2 – Salle Mandela – avenue René Nicolau
ESTAVAR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle Polyvalente – Chemin del Carre
ESTOHER	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Salle polyvalente – rue du jardin d'enfants
EUS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		La Maison du Temps Libre – Carrer de l'Ajuntament
EYNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie-Cal Martinet - 3 avenue de Cerdagne
FEILLUNS	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Place de la Mairie – rdc mairie
FENOUILLET	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie – la vilasse – carriera de la libertat
FILLOLS	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Hôtel de ville –salle du conseil
FINESTRET	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Mairie – place del Firal
FONT ROMEU ODEILLO VIA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03		02	1 – Salle du conseil – Mairie – 1 avenue du professeur Trombe – bureau centralisateur
						2 – hall d'accueil du nouvel office de Tourisme – 43 av Emmanuel Brousse
FONTPEDROUSE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle des fêtes Victor Martinez – rue de Saint Thomas
FONTRABIOUSE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle des fêtes – 1 rue du Planas – Fontrabieuse
FORMIGUERES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie -1 place de l'église
FOSSE	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Salle des fêtes – Les Cabanes
FOURQUES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04		02	1 – Salle des fêtes du foyer rural - rue du Docteur Massina - bureau centralisateur
						2 – Salle des fêtes du foyer rural - rue du Docteur Massina
FUILLA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Mairie – 41 ancien chemin de Villefranche
GLORIANES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Salle de réunion de la mairie
ILLE SUR TET	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03		05	1 – Salle La Catalane – 4 avenue Chopin – bureau centralisateur
						2 – Salle La Catalane – 4 avenue Chopin
						3 – Salle La Catalane – 4 avenue Chopin
						4 – Salle La Catalane – 4 avenue Chopin
						5 – Salle La Catalane – 4 avenue Chopin
JOCH	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Salle des fêtes
JUJOLS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle de la Mairie
LAMANERE	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01		Mairie – salle de réunion – 9 carrer del Cingle
LANSAC	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie – 52 rue de la mairie

Annexe n°1 - bureaux de vote

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE		BUREAUX DE VOTE
				UNIQUES	MULTIPLES	
LAROQUE DES ALBERES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04		02	1 – Mairie –place de la mairie – bureau centralisateur
						2 – Salle Cami Clos (salle de bridge)– carrer del sol
LATOURE BAS ELNE	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illobérès	02		02	1 – Salle des fêtes – rue Saint-Jacques – bureau centralisateur
						2 – Cantine scolaire – avenue Pierre Camps
LATOURE DE CAROL	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – 6 place Carolane
LATOURE DE FRANCE	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie – Salle des fêtes-au guy malé
LESQUERDE	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie – 27 grand rue du Capitoul
LLAGONNE(LA)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – salle du conseil municipal – 5 promenade du pré de la ville
LLAURO	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01		Salle des fêtes - rue des Acacias
LLO	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle polyvalente – carretera d'Eina-
LLUPIA	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04		02	1 – Salle Louis Amade – rue Jules Ferry – bureau centralisateur
						2 – Salle Louis Amade – rue Jules Ferry
MANTET	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Mairie de Mantet
MARQUIXANES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Mairie – salle de réunions – 4 rue des Ecoles
MASOS (LOS)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle polyvalente- rue des écoles
MATEMALE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – 1 place de la mairie
MAUREILLAS/LAS ILLAS	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04		03	1 – Mairie – 14 avenue du Vallespir bureau centralisateur
						2 – Mairie – 14 avenue du Vallespir
						3 – Las Illas – place de la mairie – annexe mairie
MAURY	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie, 1 Place de la Mairie
MILLAS	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03		04	1 - Centre socio-culturel – allée Henri Barbusse-Halles des sports - bureau centralisateur
						2 – Centre socio-culturel – allée Henri Barbusse-Halles des sports
						3 – Centre socio-culturel – allée Henri Barbusse-Halles des sports
						4 –Centre socio-culturel – allée Henri Barbusse-Halles des sports
MOLITG LES BAINS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Maison communale – 5 carretera del coll de Jau
MONTALBA LE CHATEAU	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	01		Mairie – 11 rue cami d'Ille
MONTAURIOL	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01		Salle polyvalente- le Village
MONTBOLO	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01		Salle du conseil municipal – 2, rue de l'Eglise
MONTESCOT	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illobérès	04	01		Salle des fêtes – 2 rue du Roussillon,
MONTESQUIEU des ALBERES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	01		Salle Jean Thubert – grand/rue
MONTFERRER	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01		Mairie – 299 rue principale
MONT LOUIS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle des Pyrénées – 1er étage –6 bvd Vauban
MONTNER	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie de Montner – place de l'Aire
MOSSET	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle du conseil municipal de la mairie- Balco de la Solana
NAHUJA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie - placa del municipi
NEFIACH	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	01		Salle des fêtes -Le Foirail
NOHEDES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – carrer dels pastors
NYER	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Place de la mairie
OLETTE-EVOL	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03		02	1 – Salle des fêtes – 82 avenue du général de Gaulle – OLETTE – bureau centralisateur
						2 – Annexe mairie - place Ludovic Massé – EVOL
OMS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01		Salle polyvalente – rue de l'orme
OPOUL PERILLOS	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Salle du conseil municipal – 22, avenue Pierre Estirac
OREILLA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – Salle
ORTAFFA	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illobérès	04	01		Carignan – espace Jean Latrobe – rue du Château
OSSEJA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Foyer municipal – 1, avenue de Cerdagne

Annexe n°1 - bureaux de vote

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE		BUREAUX DE VOTE
				UNIQUES	MULTIPLES	
PALAU DE CERDAGNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – manoir du Marquis de Tilière
PALAU DEL VIDRE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04		02	1 – Mairie – Place de la République - bureau centralisateur
						2 – Halle des sports – rue Haroun Tazieff
PASSA	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01		Salle des fêtes – rue de la Tramontane
PERPIGNAN	PERPIGNAN	Canton 6 – Perpignan 1	02		076	601 – Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer - bureau centralisateur
		Bureau centralisateur canton 6	02			602 - Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer
		601 – Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer	02			603 – Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer
			02			604 - Groupe scolaire Léon Blum – Avenue Dr Schweitzer
			02			605 – Groupe scolaire Victor Hugo – Rue Raoul Dufy
			02			606 – Groupe scolaire Victor Hugo – Rue Raoul Dufy
			02			607 – Groupe scolaire Victor Hugo – Rue Raoul Dufy
			01			608 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
			01			609 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
			01			610 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
			01			611 – Groupe scolaire Émile Roudayre – Avenue Roudayre
			01			612 - Mairie du Quartier Nord – Salle Al Sol – Rue Jardins St Louis
			01			613 - Mairie du Quartier Nord – Salle Al Sol – Rue Jardins St Louis
			01			614 - Mairie du Quartier Nord – Salle Al Sol – Rue Jardins St Louis
			01			615 - École du Pont Neuf – Rue Isidore Hondrat
			01			616 - École du Pont Neuf – Rue Isidore Hondrat
			01			617 – BV dérogatoire – École du Pont Neuf – Rue Isidore Hondrat
		Canton 7 – Perpignan 2	03			701 – Couvent des Minimes – Rue Rabelais - bureau centralisateur
		Bureau centralisateur canton 7	01			702 – Groupe scolaire Les Platanes – Rue des Dahlias
		701 – Couvent des Minimes – Rue Rabelais	01			703 – Groupe scolaire Les Platanes – Rue des Dahlias
			01			704 – Mairie de Quartier Est – Rue des Calanques
			01			705 – Mairie de Quartier Est – Rue des Calanques
			01			706 – Groupe scolaire Simon Boussiron – Avenue Général Gilles
			01			707 - Groupe scolaire Simon Boussiron – Avenue Général Gilles
			01			708 – Groupe scolaire Simon Boussiron – Avenue Général Gilles
			01			709 – Groupe scolaire Claude Simon – Chemin de la Roseraie
			01			710 – Groupe scolaire Claude Simon – Chemin de la Roseraie
			01			711 – Groupe scolaire Claude Simon – Chemin de la Roseraie
		Canton 8 - Perpignan 3	03			801 - Hôtel de Ville – Place de la Loge - bureau centralisateur de la commune
		Bureau centralisateur canton 8	03			802 – Couvent des Minimes – Rue Rabelais
		801 - Hôtel de Ville – Place de la Loge	03			803 – Groupe scolaire Romain Rolland – 1, avenue Georges Guynemer
			03			804 – Groupe scolaire Romain Rolland – 1 avenue Georges Guynemer
			03			805 – Groupe scolaire Romain Rolland – 1 avenue Georges Guynemer
			01			806 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry
			01			807 - Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry
			01			808 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry
			01			809 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry
			01			810 – Groupe scolaire Pierre de Coubertin -Rue Paul Valéry

Annexe n°1 - bureaux de vote

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE		BUREAUX DE VOTE
				UNIQUES	MULTIPLES	
		Canton 9 – Perpignan 4	03			901 – Groupe scolaire Jordi Barre – 4 Rue Remparts St Mathieu - bureau centralisateur
		Bureau centralisateur canton 9	03			902 – Groupe scolaire Jordi Barre – 4 Rue Remparts St Mathieu
		901 – Groupe scolaire Jordi Barre – 4 Rue Remparts St Mathieu	01			903 - Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Ornano
			01			904 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Ornano
			01			905 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Ornano
			01			906 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Ornano
			01			907 – Groupe scolaire Anatole France – Place Colonel d'Ornano
			01			908 – Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud – Bd Foment de la Sardane
			01			909 - Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud – Bd Foment de la Sardane
			01			910 - Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud – Bd Foment de la Sardane
			01			911 - Groupe scolaire Vertefeuille – Rue de Villelongue dels Monts
			01			912 - Groupe scolaire Vertefeuille – Rue de Villelongue dels Monts
			01			913 - Groupe scolaire Vertefeuille – Rue de Villelongue dels Monts
			01			914 – Groupe scolaire Ludovic Massé – Rue Pierre Bretonneau
			01			915 - Groupe scolaire Ludovic Massé - Rue Pierre Bretonneau
			03			916 – Groupe scolaire Romain Rolland –1 avenue Georges Guynemer
		Canton 10 – Perpignan 5	03			1001 - École Jules Ferry – Boulevard des Pyrénées – bureau centralisateur
		Bureau centralisateur canton 10	03			1002 - École Jules Ferry – Boulevard des Pyrénées
		1001 - École Jules Ferry – Boulevard des Pyrénées	01			1003 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
			01			1004 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
			01			1005 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
			01			1006 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
			01			1007 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
			01			1008 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
			01			1009 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
			01			1010 – Groupe scolaire Édouard Herriot – Avenue Victor Dalbiez
			01			1011 – Groupe scolaire Ludovic Massé – Rue Pierre Bretonneau
			01			1012 – Groupe scolaire Ludovic Massé – Rue Pierre Bretonneau
		Canton 11 – Perpignan 6	03			1101 – Mairie quartier Centre Historique – 12 rue Jeanne d'Arc
		Bureau centralisateur canton 11	03			1102 - Hôtel de Ville – Place de la Loge - bureau centralisateur
		1102 - Hôtel de Ville – Place de la Loge	03			1103 – Ecole Jean-Jacques Rousseau – rue Courteline
			03			1104 – Ecole Jean-Jacques Rousseau – rue Courteline
			03			1105 – Ecole Jean-Jacques Rousseau – rue Courteline
			03			1106 – Groupe scolaire D'Alembert – Rue Pascal-Marie Agasse
			03			1107 – Groupe scolaire D'Alembert – Rue Pascal-Marie Agasse
			03			1108 – Groupe scolaire D'Alembert – Rue Pascal-Marie Agasse
			03			1109 – Groupe scolaire D'Alembert – Rue Pascal-Marie Agasse
						1110 – Groupe scolaire D'Alembert – Rue Pascal-Marie Agasse
PERTHUS (LE)	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	01		mairie – salle du conseil municipal
PEYRESTORTES	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	02	01		Salle intergénérationnelle- Espace sportif Janzac
PEZILLA DE CONFLENT	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Centre de loisirs – Route de Sournia
PEZILLA LA RIVIERE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03		03	1 – Centre culturel – rue Ferdinand José – bureau centralisateur
						2 – Centre culturel – rue Ferdinand José
						3 – Mairie 31 bis avenue du Canigou- Salle des mariages et du conseil municipal

Annexe n°1 - bureaux de vote

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE		BUREAUX DE VOTE
				UNIQUES	MULTIPLES	
PIA	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02		08	1 – Salle Jean Jaurès – avenue de Bompas – bureau centralisateur
						2 – Salle Jean Jaurès – avenue de Bompas
						3 – Salle Louis Torreilles – parking Ste Anne
						4 – Salle Colette Besson – chemin de la poudrière
						5 – Salle Colette Besson – chemin de la poudrière
						6 – Salle Colette Besson – chemin de la poudrière
						7 – Salle Colette Besson – chemin de la poudrière
						8 – Salle Colette Besson – chemin de la poudrière
PLANES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie Le Village
PLANEZES	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie – place de la république
POLLESTRES	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	01		04	1 – Salle polyvalente Jordi Barre – avenue Pablo Casals – bureau centralisateur
						2 – Salle polyvalente Jordi Barre – avenue Pablo Casals
						3 – Salle polyvalente Jordi Barre – avenue Pablo Casals
						4 – Salle polyvalente Jordi Barre – avenue Pablo Casals
PONTEILLA-NYLS	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04		03	1 – Espace Simone Ali – PONTEILLA – bureau centralisateur
						2 – Annexe mairie – avenue de Pollestres – NYLS
						3 – Espace Simone Ali – PONTEILLA
PORTA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle de la Mairie – RN20
PORTE PUYMORENS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – place de la mairie
PORT VENDRES	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04		03	1 – Hôtel de ville – salle des mariages - 8 rue Jules Pams – bureau centralisateur
						2 – Centre culturel – salle du rez-de-chaussée – place Castellane
						3 – École maternelle – salle de jeux – rue Aristide Briand
PRADES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03		05	1 – La salle Le Foirail – rue du Foirail – bureau centralisateur
		Bureau centralisateur canton 13				2 – La salle Le Pessebre – rue San Juan de Porto-Rico
		1 - Le foirail – rue le Foirail				3 – Hôtel de ville – 56 rue du Palais de Justice
						4 – Salle Lousa-Kitzingen – plaine St Martin
						5 – Salle Gelcen – rue de la Basse
PRATS DE MOLLO/LA PRESTE	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01		salle des mariages-6 rue porte de France
PRATS DE SOURNIA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie salle conseil municipal – 20 rue Balcon du Fenouillèdes
PRUGNANES	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Salle des fêtes – 2 place de la fontaine
PRUNET ET BELPUIG	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Mairie – hameau La Trinité
PUYVALADOR-RIEUTORT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle polyvalente de Rieutort – 7 rue des Trois Fontaines
PY	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Mairie – salle du rez de chaussée – 12 place saint Paul
RABOUILLET	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie – Place Comunou
RAILLEU	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie de Railleu – 4 carrer Llrag
RASIGUERES	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie – place de la Mairie
REAL	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – route de Formiguères
REYNES	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04		02	1 – Le village – salle de conseil municipal
						2 – Les échoppes du Pont – salle des échoppes – bureau centralisateur
RIA SIRACH	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle des fêtes – rue de la mairie
RIGARDA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Salle Les Malleus – Cami Pagès

Annexe n°1 - bureaux de vote

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE		BUREAUX DE VOTE
				UNIQUES	MULTIPLES	
RIVESALTES	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02		06	1 – Centre associatif et culturel – place du Général de Gaulle – bureau centralisateur
		Bureau centralisateur canton 15				2 – École Pons – rue Émile Parès
		1-Centre associatif et culturel – place du Général de Gaulle				3 – Club du 3ème âge – rue des oiseaux
						4 – Parking de la Mairie- 10 rue de la Roussillonnaise-Salle de la Roussillonnaise
						5 – Salle « Ami club » – avenue du stade
						6 – Les Dômes – avenue de la Marne
RODES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		salle du Conseil Municipal-Mairie 4 Carrer Gran
SAHORRE	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Centre culturel – route de Fuilla
SAILLAGOUSE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle de la Mairie – place Oliva
SAINT-ANDRE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04		02	1 – mairie – allée de la liberté – bureau centralisateur
						2 – Préau de la mairie – allée de la liberté
SAINT-ARNAC	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie salle du conseil – 2 place de Centernach
SAINTE-COLOMBE DE LA COMMANDERIE	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01		Salle Progrès Fornos – Espace Peudel cause
SAINT-CYPRIEN	CERET	Canton 3 – La Côte Sableuse	02		09	1 – Mairie – place François Desnoyer - bureau centralisateur
						2 – École Noguères – rue Auguste Rodin
						3 – office du tourisme – quai Arthur Rimbaud
						4 – Salle Genin de Régnes – avenue du Roussillon
						5 – Centre de Loisirs Francis Gatounes – rue Arago
						6 – École maternelle MET – rue Arago
						7 – Foyer personnes âgées – rue Mirabeau
						8 – Gymnase des Capellans – Grand Stade les Capellans Complexe Sportif – rue Verdi
						9 – École Alain – rue Albert Camus
SAINT-ESTEVE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03		08	1 –Salle Jean Jaurès - rue de la République - bureau centralisateur
		Bureau centralisateur canton 14				2 – Point Information Jeunesse – place du Mas Carbasse
		1-Salle Jean Jaurès - rue de la République				3 – Salle de la Méditerranée – allée de la Méditerranée
						4 – Nouveau Restaurant scolaire PAU CASALS – rue du Roc de Quezami
						5 – Nouveau Restaurant scolaire PAU CASALS – rue du Roc de Quezami
						6 – Restaurant solaire Léo Lagrange – place du Mas Carbasse
						7 – Restaurant solaire Léo Lagrange – place du Mas Carbasse
						8 – Mas Saint Mamet – 16 route de Perpignan
SAINT-FELIU D AMONT	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	01		Espace Christian Bourquin – avenue du Roussillon - Salle Polyvalente
SAINT-FELIU D AVALL	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03		02	1 – Salle polyvalente – allée des sports (partie gauche) – bureau centralisateur
						2 – Salle polyvalente – allée des sports (partie droite)
SAINT-GENIS DES FONTAINES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04		02	1 – Salle intercommunale La Prade – bureau centralisateur
						2 – Salle intercommunale La Prade
SAINT-HIPPOLYTE	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02		03	1 – Gymnase – bvd de la Marine – bureau centralisateur
						2 – Gymnase – bvd de la Marine
						3 – Salle Derroja – avenue général Derroja
SAINT-JEAN LASSEILLE	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04		02	Salle Marcel Cazeilles – 4 place de la République - bureau centralisateur
						Ecole Georges Riera – 4 rue Joan Amade
SAINT-JEAN PLA DE CORTS	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04		02	1 – Salle polyvalente avenue des Albères
						2 - Salle polyvalente – avenue des Albères - bureau centralisateur
SAINT-LAURENT DE CERDANS	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01		Mairie – salle des réunions/mariages

Annexe n°1 - bureaux de vote

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE		BUREAUX DE VOTE
				UNIQUES	MULTIPLES	
SAINT-LAURENT DE LA SALANQUE	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02		08	1 – Foyer rural – 2 boulevard Nicolas Canal
		Bureau centralisateur canton 4				2 – École Joseph Cortada – chemin de Leucate
		6 – Salle polyvalente – chemin de Leucate				3 – École Pablo Casals – 12 avenue Pablo Casals
						4 – Salle Marinade – 2 boulevard Nicolas Canal
						5 – École Romain Vidal – 14 chemin de Leucate
						6 – Salle polyvalente – chemin de Leucate - bureau centralisateur
						7 – Salle polyvalente – chemin de Leucate
						8 – Ecole élémentaire Charles Perrault – 12 rue du Dr Marques
SAINTE-LEOCADIE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle de réunion Mairie – place Michel Aris
SAINTE-MARIE	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	02		04	1 – Salle communale Saint Exupéry – impasse du boulodrome
						2 – Centre socio-culturel l'Oméga – 2 avenue de la Rose des Vents - bureau centralisateur
						3 – Salle communale Saint Exupéry – impasse du boulodrome
						4 – Centre socio-culturel l'Oméga – 2 avenue de la Rose des Vents
SAINT-MARSAL	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01		Mairie – rue du Panader
SAINT-MARTIN-DE-FENOUILLET	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie – 10 rue de la mairie
SAINT-MICHEL DE LLOTES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Mairie – salle des fêtes-26 av des Aspres
SAINT-NAZAIRE	PERPIGNAN	Canton 3 – La Côte Sableuse	02		02	1 – Espace Jean Cortie – place de la République – bureau centralisateur
						2 – Espace Jean Cortie – place de la République
SAINT-PAUL DE FENOUILLET	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02		02	1 – Foyer rural – place Léon-Jean GRÉGORIY – bureau centralisateur
						2 – Foyer rural – place Léon-Jean GRÉGORIY
SAINT-PIERRE DELS FORCATS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – 21 grand'rue
SALEILLES	PERPIGNAN	Canton 3 – La Côte Sableuse	02		04	1 – Mairie – salle polyvalente – 2 bd du 08 mai 1945 - bureau centralisateur
						2 – Mairie – salle polyvalente – 2 bd du 08 mai 1945
						3 – Gymnase – 16 rue Louison Bobet
						4 – Gymnase – 16 rue Louison Bobet
SALSES LE CHATEAU	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02		03	1 – Salle des fêtes – rue Gaston Clos - bureau centralisateur
						2 – Salle des mariages – espace « Arthur Conte »-place de la République
						3 – Salle polyvalente – Impasse d'en Valette
SANSA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – salle rez de chaussée
SAUTO	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – rue Creueta
SERDINYA-JONCET	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle des fêtes – 6 route nationale 116
SERRALONGUE	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01		Mairie-2 rue Pierre Talrich
SOLER (LE)	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03		06	1 – Mairie place André Daugnac– salle des mariages - bureau centralisateur
		Bureau centralisateur canton 16				2 – Salle des Fêtes cloisonnée– rue Guy Mocquet
		1-Mairie place André Daugnac– salle des mariages				3 – Salle Martin Vivès cloisonnée– place de la République
						4 – Salle des Fêtes cloisonnée (côté scène)– place André Daugnac
						5 – Salle Martin Vivès cloisonnée –place de la République
						6 – Petite salle Martin Vivès – place de la République
SOREDE	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04		02	1 – Salle des fêtes – rue de la sardane – bureau centralisateur
						2 – Salle des fêtes – rue de la sardane
SOUANYAS-MARYANS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – salle des fêtes – 6 Place de la mairie
SOURNIA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Place du Foyer rural – rue du Général Tisseyre
TAILLET	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01		Salle polyvalente – le village
TARERACH	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie-Salle polyvalente-8 rue de la mairie
TARGASONNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – 3 bis route d'Andorre

Annexe n°1 - bureaux de vote

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE		BUREAUX DE VOTE
				UNIQUES	MULTIPLES	
TAULIS	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01		Annexe Mairie – 1 rue des rocailles
TAURINYA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Salle des fêtes – cami du Canigou
TAUTAVEL	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie – 1 place de la République
TECH (LE)	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01		Mairie – 3 rue royale
TERRATS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01		Salle des fêtes – rue de l'ancienne mairie
THEZA	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illobérès	04	01		Mairie - place de la promenade
THUES ENTRE VALLS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle St Génis – rue de la soulane
THUIR	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04		06	1-Maison du citoyen-salle Léon Jean Grégory (gauche)-av. du Dr Ecoiffier- bureau centralisateur
		Bureau centralisateur canton 1				2 – Maison du citoyen – salle du 3ème âge-avenue du Dr Ecoiffier
		1- Maison des jeunes et de la culture-salle Léon Jean Grégory (gauche)-av. du Dr Ecoiffier				3 –Maison du citoyen – salle du bar-avenue du Dr Ecoiffier
						4 –Maison du citoyen – salle Léon Jean Grégory (droite)-avenue du Dr Ecoiffier
						5 – École maternelle Michel Maurette – cité Vallespir
						6 – École maternelle Michel Maurette – cité Vallespir
TORDERES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01		Mairie – 2 rue des écurieuls
TORREILLES	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02		03	1 – Groupe scolaire Jules Verne – rue Alphonse Daudet – bureau centralisateur
						2 – Groupe scolaire Jules Verne – rue Alphonse Daudet
						3 – Groupe scolaire Jules Verne – rue Alphonse Daudet
TOULOUGES	PERPIGNAN	Canton 11 – Perpignan 6	01		07	1 – Foyer des aînés – place Abelanet – bureau centralisateur
						2 – Salle des fêtes – avenue Jules Ferry
						3 – Salle polyvalente – entrée côté place Abelanet
						4 – Salle polyvalente – entrée parking de la Poste
						5 – Restaurant « résidence intergénérationnelle » - place Abelanet
						6 – Théâtre « El Milenari » - Avenue Lavoisier
						7- Salle Berenger – Centre culturel « El Milenari » - Avenue Lavoisier
TRESSERE	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01		Salle la « Cave aux Contes » - 22 avenue de Perpignan
TREVILLACH	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Salle « Porte des Fenouillèdes », face à la mairie – route de Sournia
TRILLA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie – salle des fêtes – rue du lavoir
TROUILLAS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04		02	1 – Groupe scolaire - Salle pluriactivités – 2 avenue de la Sant Joan – bureau centralisateur
						2 – Groupe scolaire – Salle du réfectoire – 2 avenue de la Sant Joan
UR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – place de l'Eglise (salle polyvalente RDC mairie)
URBANYA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Route de la mairie
VALCEBOLLERE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Mairie – 19 carrer Gorro blanc
VALMANYA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Mairie – salle de la mairie-place Casso
VERNET LES BAINS	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Mairie – Place de l'Entente cordiale
VILLEFRANCHE DE CONFLENT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01		Salle Lannelongue – 23, rue Saint Jacques
VILLELONGUE DE LA SALANQUE	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	02		02	1 – Salle des fêtes – 22 avenue du littoral - bureau centralisateur
						2 – Salle Joffre – place Maréchal Joffre
VILLELONGUE DELS MONTS	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04		02	01 – Salle polyvalente – bureau centralisateur
						02 – Salle des fêtes
VILLEMOLAQUE	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01		Mairie – 1 place de la République
VILLENEUVE DE LA RAHO	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illobérès	04		03	1 – route de Bages -Grande salle polyvalente à l'espace André Sanac – bureau centralisateur
						2 – route de Bages- Grande salle polyvalente à l'espace André Sanac
						3- route de Bages - salle polyvalente à l'espace André Sanac
VILLENEUVE LA RIVIERE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	01		Salle du conseil municipal de la Mairie – 7 avenue du Canigou
VINÇA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		Salle des fêtes Pierre Gipulo – 17 avenue du Général de Gaulle

Annexe n°1 - bureaux de vote

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NOMBRE DE BUREAUX DE VOTE		BUREAUX DE VOTE
				UNIQUES	MULTIPLES	
VINGRAU	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		salle de la mairie – 5 place de la République
VIRA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		Mairie – salle du conseil municipal – rue de la fontaine
VIVES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	01		Mairie – salle du conseil municipal
VIVIER (LE)	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01		salle polyvalente du complexe mairie – rue principale

Annexe n°2 - emplacements d'affichage

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NBRE	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	SUPPORTS D'AFFICHAGE
ALBERE (l')	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	01	Mairie de l'Albère	panneaux et mur
ALENYA	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	02	07	Ecole élémentaire Françoise Lopez Girona – intersection avenue du littoral-avenue Jean Jaurès	panneaux
			02		Croisement rue des compagnons – avenue de Perpignan	panneaux
			02		Accueil de loisirs – boulevard du 8 mai	panneaux
			02		Croisement rue André Bouille-rue Pablo Picasso	panneaux
			02		Parc Ecoiffiec croisement avenue Jean Jaurès-avenue de Perpignan	panneaux
			02		Pôle intergénérationnel croisement avenue de la mer-route de St Cyprien	panneaux
			02		Rue du paradis (mairie)	panneaux
AMELIE LES BAINS/ PALALDA	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	06	Rue des anciens combattants d'Afrique du Nord (devant l'Espace Méditerranée)	panneaux
			04		Rue des Thermes – ancien Théâtre de verdure	panneaux
			04		Super Amélie-ville nouvelle	panneaux
			04		rue du Bac – Mairie annexe de Palalda	panneaux
			04		Boulevard de la Petite Provence	panneaux
			04		Route de Céret – HLM L'Estanyol	panneaux
ANGLES (les)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Place du Coq d'or-parvis de la mairie	panneaux
ANGOUSTRINE/VILLENEUVE ESCALDES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	39 route des Pyrénées	panneaux
ANSIGNAN	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Rue de la cave coopérative	panneaux
ARBOUSSOLS	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Rue de la Torre	panneaux
ARGELES SUR MER	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	15	Allée F. Buisson (village)	
			04		Rue de la Convention – angle rue du 14 Juillet (village)	
			04		Avenue du 8 Mai (village)	
			04		Parking de la piscine (village)	
			04		chemin de la Cerigue – face au cimetière (village)	
			04		rue du 14 juillet – rond-point de l'école La Granotera (village)	
			04		avenue d'Hurth (village)	
			04		avenue du Marasquer (village)	
			04		Rond-point d'arrivée (plage)	
			04		avenue du Tech (plage)	
			04		avenue du Grau (plage)	
			04		parking place de l'Europe (plage)	
			04		avenue de la Torre d'En Sorre (plage-le Racou)	
			04		23 chemin de Palau – Espace Waldeck-Rousseau	
			04		centre technique municipal-Avenue de Charlemagne – village	
ARLES SUR TECH	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	03	Salle des fêtes-place Monnin	panneaux
			04		avenue de l'Alzine Rodone	panneaux
			04		RN 45 Can Partère	panneaux
AYGUATEBIA-TALAU	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	mur à côté garage municipal – 3 rue de la Mairie	panneaux
BAGES	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	03	avenue Jean Jaurès	mur
			04		route d'Ortaffa	panneaux
			04		Halle aux sports « Louis Nogères » - route d'Ortaffa	panneaux
BAHO	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	02	rue du Ball – mur clôture parking de Guardia	mur clôture
			03		place du 8 mai 1945	panneaux
BAILLESTAVY	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	plaçà nova	panneaux
BAIXAS	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	02	Avenue Maréchal Joffre devant mur mairie	panneaux
			03		Mur foyer rural – rue des cordiers	clôture
BANYULS DELS ASPRES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	rue du Thou	panneaux

Annexe n°2 - emplacements d'affichage

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NBRE	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	SUPPORTS D'AFFICHAGE
BANYULS SUR MER	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	05	Hôtel de ville – avenue Général de Gaulle	panneaux
			04		Parking du marché, angle rue 14 juillet et rue St Sébastien	panneaux
			04		Face à la résidence « la grande bleue » avenue de la gare	panneaux
			04		Angle avenue du Général de Gaulle – Pont du Puig del Mas	panneaux
			04		route des crêtes – Le Mas Reig	panneaux
BARCARES (LE)	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	05	Boulevard du 14 juillet face à l'Hôtel de ville	panneaux
			02		Boulevard des Rois de Majorque devant le Mas de l'Ille	panneaux
			02		Avenue de la Coudalère devant le Tennis club	panneaux
			02		Boulevard de la Côte Vermeille	panneaux
			02		Place du Tertre	panneaux
BASTIDE (LA)	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	Balustrade sous la Mairie	panneaux
BELESTA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Place de la Mairie	panneaux
BOLQUERE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	2 grand rue – Mairie	
BOMPAS	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	01	02	Salle polyvalente -104 avenue du Haut Vernet	panneaux
			01		Mas Pams – avenue de la Salanque	panneaux
BOULE D AMONT	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	parking à l'entrée du village	panneaux bois
BOULETERNERE	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	6 bis Cami Real- face à la boulangerie pâtisserie Martinez	panneaux
BOULOU (LE)	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	08	Mairie	panneaux
			04		Rue de la Méditerranée	panneaux
			04		avenue d'En Carbouner	panneaux
			04		avenue Jean Moulin	panneaux sur clôture
			04		place Jean Jaurès	panneaux sur clôture
			04		place de l'ancienne Mairie	panneaux
			04		rue du 4 septembre	panneaux
			04		Chemin du Moli Nou	panneaux
BOURG MADAME	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	place de Catalogne	
BROUILLA	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	Parking de la mairie – rue Julien Panchot	panneaux
CABANASSE (LA)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Salle des fêtes – place del Mitg	panneaux
CABESTANY	PERPIGNAN	Canton 8 – Perpignan 3	01	14	avenue du 19 mars 1962	panneaux
			01		avenue de Perpignan	panneaux
			01		avenue André Ampère – Mas Guérido	panneaux
			01		avenue du Périgord	panneaux
			01		avenue du Périgord – Château d'eau	panneaux
			01		avenue de la Madeleine	panneaux
			01		avenue du Dauphiné	panneaux
			01		avenue Picasso	panneaux
			01		avenue du Rousillon	panneaux
			01		avenue Célestin Freinet	panneaux
			01		avenue François Mitterrand	panneaux
			01		avenue Marcel Carbonneil	panneaux
			01		Avenue de la tramontane – face à la mairie	panneaux
			01		Chemin du Mas Bonique	
CAIXAS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	Place de la Mairie	Panneaux
CALCE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	01	Route d'Estagel	panneaux
CALMEILLES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	chemin de la Fontaine	panneaux
CAMELAS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	Parking Salle polyvalente	panneaux
CAMPOME	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Route de la Castellane-face au centre de vacances	panneaux
CAMPOUSSY	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	9 carrier Nou	panneaux
CANAIVEILLES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Place Erola	panneaux

Annexe n°2 - emplacements d'affichage

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NBRE	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	SUPPORTS D'AFFICHAGE
CANET EN ROUSSILLON	PERPIGNAN	Canton 3- La Côte Sableuse	02	06	Rue Joseph Lafon – le long du trottoir	panneaux
			02		Impasse Xamma – face à l'école maternelle les Paquerettes-tennis	panneaux
			02		Avenue de Catalogne – entre la poste et la fontaine	panneaux
			02		Rue Jean Mermoz – face à l'école Jean Mermoz	panneaux
			02		Avenue Eugène Sauvy – au droit de l'école maternelle les Myosotis	panneaux
CANOHES	PERPIGNAN	Canton 10 – Perpignan 5	01	07	Boulevard Hippolyte Tixador – face à la Police Municipale	panneaux
			01		2 Rue de la Couloumine – face à la salle polyvalente	panneaux
			01		Place du bicentenaire	panneaux
			01		rue du moulin – devant salle plurivalente école annexe Julien Panchot	panneaux
			01		Rue des écoles	panneaux
CARAMANY	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Rue des anciens combattants d'Afrique du Nord	panneaux
			02		Rue de las Trignagues	panneaux
			02		1 avenue El Cruzat devant l'hotel de ville	panneaux
			02		Place de la Mairie	panneaux
			02		Mur garage en face de la Mairie	
CASEFABRE	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01		
CASES DE PENE	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	place des écoles	panneaux
CASSAGNES	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Mairie- 6 rue des Capitelles	panneaux
CASTEIL	CARET	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Parking Mairie -3 boulevard Saint-Martin du Canigou	panneaux
CASTELNOU	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	Chemin de la salle du Tilleul	
CATLLAR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02	Route d'Eus	mur
			03		Parking du Canigou – Mas Riquer	panneaux
CAUDIES DE FENOUILLEDES	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Espace Caporal François Fabre, Promenade Desbasses	mur
CAUDIES DE CONFLENT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Mairie – 11 rue de la socarrada, devant la salle Naudeillo	panneaux
CERBERE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	01	Face à la salle Georges Clausells – avenue Général de Gaulle	panneaux
CERET	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	08	avenue des Aspres mur d'enceinte du terrain de pétanque	
			04		avenue de la gare (mur d'enceinte ancien garage Rey)	
			04		parking des Tins	
			04		boulevard Lafayette	
			04		Avenue Jules Ferry (mur immeuble école Marc Chagall)	
			04		avenue d'Espagne (palissade du camping municipal)	
			04		avenue Charles de Gaulle	
CLAIRA	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	04	Rd Point du chemin du Mas Badou	
			02		Salle Polyvalente - rue des sports	panneaux
			02		Ecole élémentaire « Yves Duces » - avenue du 8 mai 45	panneaux
			02		Salle des fêtes, boulevard des Albères	panneaux
			02		Salle Saint Gaudérique – rue de la poste	panneaux
CLARA-VILLERACH	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02	1 rue des vignes – Clara	panneaux
			03		1 rue des tilleuls – Villerach	panneaux
CLUSES (les)	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	01	Panneaux jouxtant mairie	panneaux
CODALET	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Mairie-place de la République	mur
COLLIOURE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	04	Avenue de la République	mur
			04		Le faubourg – passerelle du Château Royal	mur
			04		Boulevard du Boromar	mur
			04		Centre culturel – rue Jules Michelet	panneaux
CONAT-BETLLANS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Place du 8 mai 1945	panneaux
CORBERE	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	01	Clôture Espace Emile Vendrell – rue du Puits	panneaux
CORBERE LES CABANES	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	01	rue Pomarola en face de la mairie	panneaux
CORNEILLA DE CONFLENT	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Parking mairie-36 carrer d'Amunt-Espace des Comtes de Cerdagne et de Conflent	panneaux
CORNEILLA LA RIVIERE	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	03	Espace Força Réal – rue du stade	panneaux
			03		La Mairie – 1 rue de la Poste	
			03		Les ateliers municipaux – 152 route nationale	

Annexe n°2 - emplacements d'affichage

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NBRE	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	SUPPORTS D'AFFICHAGE
CORNEILLA DEL VERCOL	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	01	Rue des écoles – mur de la salle des fêtes	panneaux
CORSAVY	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	Panneaux mairie – Barry d'Amont	panneaux
COUSTOUGES	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	Mairie – route des écoles	mur
DORRES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Place du village	panneaux
EGAT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Devant la mairie – place de la Couloumine	panneaux
ELNE	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	10	avenue Paul Reig	panneaux
			04		avenue du Général de Gaulle	panneaux
			04		route de latour bas Elne	panneaux
			04		boulevard Voltaire – parking de la Cité Administrative	panneaux
			04		rue du Couvent – parking Sant Jordi	panneaux
			04		rue du Salita	panneaux
			04		avenue des poètes	panneaux
			04		avenue Pablo Neruda	panneaux
			04		Boulevard Pas de la Baneta	panneaux
			04		Rue Pèpè Vignes	panneaux
ENVEITG	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Parking place de la Mairie	
ERR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Salle des fêtes – 2 carrer de l'Ajuntament	panneaux
ESCARO	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Partie crépie du mur sous la mairie	panneaux
ESPIRA DE L'AGLY	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	03	rue de Cases de Pène	
			02		rue du 4 septembre	
			02		allées Teulière	
ESPIRA DE CONFLENT	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Barri Nou-jardin d'enfants	panneaux fixés au muret
ESTAGEL	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	02	avenue du Docteur Torreilles – devant la mairie	panneaux
			02		Cour du bâtiment Espace Mandela – avenue René Nicolau	panneaux
ESTAVAR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	route de Llívia	panneaux
ESTOHER	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Lieu-dit Le Raig	
EUS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Route de Prades	panneaux
EYNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Parking mairie à côté du bureau de vote-3 avenue de Cerdagne	panneaux
FEILLUNS	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	place de la liberté	panneaux
FENOUILLET	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Mur du cimetière - RD 9e – la Vilasse	panneaux
FILLOLS	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	route de Taurinya	panneaux
FINESTRET	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Place de l'église	
FONT ROMEU ODEILLO VIA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02	Mairie – 1 avenue du professeur Trombe	panneaux
			03		Nouvel office de Tourisme – avenue Emmanuel Brousse	panneaux
FONTPEDROUSE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	mur de clôture de la Mairie	
FONTRABIOUSE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Fontrabieuse – place de la fontaine	panneaux
FORMIGUERES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Place de la Mairie	panneaux
FOSSE	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	place du village	
FOURQUES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	Rue du Docteur Massina	panneaux
FUILLA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	41 ancien chemin de Villefranche	panneaux
GLORIANES	PRADES	Salle La Catalane – 4 avenue Chopin	03	01	Mur arrière de la mairie	
ILLE SUR TET	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	04	avenue Chopin – devant la salle La Catalane	panneaux
			03		rue Jean Jaurès – devant la place du foirail	panneaux
			03		route de Prades – devant le parking du stade/piscine	panneaux
			03		rue Jean Baptiste Moynier – devant le square la Grimolesse	panneaux
JOCH	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Entrée du village-carrer de l'escola	panneaux
JUJOLS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Mur entrée face à la Mairie	mur
LAMANERE	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	Mur face à la Mairie	panneaux
LANSAC	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Panneaux 52 rue de la Mairie	panneaux

Annexe n°2 - emplacements d'affichage

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NBRE	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	SUPPORTS D'AFFICHAGE
LAROQUE DES ALBERES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	02	Mairie – Salle du conseil municipal	panneaux
			04		Salle Cami Clos (salle de bridge) – carrer del sol	panneaux
LATOURE BAS ELNE	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illobert	02	03	Mairie - avenue du Tech	panneaux
			02		rue de l'église	panneaux
			02		avenue Pierre Camps	panneaux
LATOURE DE CAROL	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	parking rue de la pique	panneaux
LATOURE DE FRANCE	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Parvis de la mairie – avenue Guy Malé	panneaux
LESQUERDE	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Panneaux – grand rue du Capitoul	panneaux
LLAGONNE(LA)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	devant la Mairie 5 promenade du pré de la ville	panneaux
LLAURO	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	rue des cerisiers – en face atelier municipal	panneaux
LLO	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	carretera d'Eina – parking Mairie	panneaux
LLUPIA	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	02	Salle Louis Amade – rue Jules Ferry	panneaux
			04		Carrer de la Dû – face à la mairie	panneaux
MANTET	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Route principale- près la place du village	panneaux
MARQUIXANES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Mairie 4 rue des écoles	panneaux
MASOS (LOS)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02	place de la République	panneaux
					rue des écoles	panneaux
MATEMALE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	1 place de la Mairie-face à la mairie	panneaux
MAUREILLAS LAS ILLAS	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	02	Mairie – 14 avenue du Vallespir	panneaux
			04		Devant l'annexe de la mairie de Las Illas – place de la Mairie	panneaux
MAURY	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Place de la Mairie	panneaux
MILLAS	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	07	bureaux de vote – halle des sports/allée Henri Barbusse	panneaux
			03		Avenue du 8 mai 1945-grilles mairie	panneaux
			03		Allée Edmond Michelet (cantine)	panneaux
			03		rue de l'île (au niveau du 21)	panneaux
			03		rue du stade (stade Roger Roquefort)	panneaux
			03		avenue Ludovic Massé	panneaux
			03		Gendarmerie-RD 916-rond point	panneaux
MOLITG LES BAINS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	rambla Pau Casals	mur
MONTALBA LE CHATEAU	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	01	Devant la mairie – 11 camí d'Ille	panneaux
MONTAURIOL	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	Place de la mairie	panneaux
MONTBOLO	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	parking face à la Mairie	panneaux
MONTESCOT	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illobert	04	01	Clôture de l'école primaire – place des acacias	clôture
MONTESQUIEU des ALBERES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	01	grand rue – face salle Jean Thubert	panneaux
MONTFERRER	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	299 rue principale	panneaux
MONT LOUIS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	6 boulevard Vauban	panneaux
MONTNER	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Impasse de la Mairie	
MOSSET	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Sur les murs de l'escalier perpendiculaire à la rue du col Jau qui descend à la salle polyvalente	murs
NAHUJA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Mairie - Plaça del municipi	panneaux
NEFIACH	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	01	avenue du Général de Gaulle – Le Foirail	panneaux
NOHEDES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Face à la mairie – carrer dels pastors	mur et panneaux bois
NYER	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Place de la mairie	panneaux
OLETTE-EVOL	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02	Salle des fêtes – route nationale 116 – OLETTE	panneaux
			03		Annexe mairie – place Ludovic Massé – EVOL	panneaux
OMS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	rue de l'Orme – près arrêt de bus	panneaux
OPOUL PERILLOS	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	02	devant la Mairie – 22 avenue Pierre Estirac	grille fer
			02		devant la salle des fêtes – avenue de Fitou	mur
OREILLA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Mur de la mairie	panneaux
ORTAFFA	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illobert	04	01	Rue du Château – à 25 m de la salle Aramon	panneaux
OSSEJA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Jardin de la mairie – place St Paul	panneaux
PALAU DE CERDAGNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Mairie - Jardins du manoir du Marquis de Tilière	panneaux

Annexe n°2 - emplacements d'affichage

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NBRE	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	SUPPORTS D'AFFICHAGE		
PALAU DEL VIDRE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	02	Mairie -place de la République	mur		
			04		Ecole – chemin de Batipalmes	clôture		
PASSA	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	18 avenue Torcatis – parking de la Mairie	panneaux		
PERPIGNAN	PERPIGNAN	Canton 6 – Perpignan 1	02	09	C.E.S Jean Sébastien Pons - Mur de clôture rue Diaz	mur de clôture		
			02		Groupe scolaire Léon Blum - Avenue Docteur Schweitzer			
			02		Groupe scolaire Victor Hugo - Rue Raoul Dufy			
			02		Le long du mur d'enceinte du groupe scolaire Jean Jaures, le long de l'avenue Cité HLM Vernet	mur		
			01		Avenue du Maréchal Joffre - Clôture du jardin Saint-Louis	clôture		
			01		Groupe scolaire Roudayre - Avenue Emile Roudayre			
			01		Jardin Henry Bataille - Rue Jean Richepin			
			01		Grille du jardin angle rue J. Bart - Avenue Maréchal Joffre	grille du jardin		
			01		Ecole du Pont Neuf - Rue Isidore Hondrat			
				Canton 7 – Perpignan 2	01	08	Ecole les Platanes - Rue des Dahlias	
					01		Grille du square Bir Hakeim - Bd Jean Bourrat, allée Jean Manalt	grille du parc
					01		Grille du square Bir Hakeim - côté cours Lassus, Palais des congrés	grille du parc
					01		Ecole Château Roussillon - Château Roussillon	
					01		Mairie de Quartier EST - Rue des Calanques	
					01		Groupe Scolaire Simon Boussiron - Avenue Général Gilles	
					01		Grpe scolaire Claude Simon - Chemin de la Roseraie sur clôture de l'école	clôture
					03		Couvent des Minimes - rue Rabelais	
				Canton 8 – Perpignan 3	03	08	Hôtel de Ville - place de la Loge	
					03		Groupe scolaire Romain Rolland - façade Bd Anatole France	façade
					03		Groupe scolaire Romain Rolland - façade Avenue Jean Mermoz	façade
		03		Couvent des Minimes - rue Rabelais				
		01		Groupe scolaire Pierre de Coubertin - rue Paul Valéry				
		01		Ecole Fénelon - rue Ernest Renan				
		01		Grille du Lycée Jean Lurçat - rue nature - face H.L.M LO.PO.FA	grille			
		01		Cimetière Saint-Jacques - rue Paul Rubens				
	Canton 9 – Perpignan 4	03	10	Groupe scolaire Romain Rolland - façade Bd Anatole France				
		03		Groupe scolaire Romain Rolland - façade Avenue Jean Mermoz				
		03		Groupe scolaire Jordi Barre - Rue des Remparts St Mathieu				
		01		Groupe scolaire Anatole France - rue Colonel d' Ornano				
		01		Clôture terrain de Jeux - rue Jean Rière	clôture			
		01		Groupe scolaire Hyacinthe Rigaud - Boulevard Foment de la Sardane				
		01		Grille du parking - boulevard Mondony	grille			
		01		Grille du jardin public - rue du Vilar	grille			
		01		Ecole Ludovic MASSE - rue Pierre Bretonneau				
		01		Groupe scolaire Vertefeuille - rue de Villelongue dels Monts				
	Canton 10 – Perpignan 5	01	07	Groupe scolaire Blaise PASCAL - rue des grenadiers				
		01		Crèche Joan Miro - Avenue de Belfort				
		01		Cimetière Saint-Martin - avenue Marcelin Albert				
		01		Ecole Ludovic Masse – rue Pierre Bertonneau				
		01		Groupe scolaire Edouard Herriot - avenue Victor Dalbiez				
		03		Ecole Jules Ferry - Boulevard des Pyrénées				
		03		Grille du Palais de justice - place Arago	grille			

Annexe n°2 - emplacements d'affichage

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NBRE	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	SUPPORTS D'AFFICHAGE
		Canton 11 – Perpignan 6	03	05	Hôtel de Ville - place de la Loge	
			03		Mairie Quartier Centre Historique – Façades rue Jeanne d'Arc/Rue Escanye	façade
			03		Ecole Jean-Jacques Rousseau – rue Courteline	
			03		Groupe scolaire d' Alembert - 30 rue Pascal-Marie Agasse	
			03		Ecole Condorcet - rue Condorcet	
PERTHUS (LE)	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	01	placette de la Mairie	
PEYRESTORTES	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	02	01	Hôtel de ville – bd National	panneaux
PEZILLA DE CONFLENT	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Mairie	panneaux
PEZILLA LA RIVIERE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	02	Mairie -31 bis avenue du Canigou	panneaux sur clôture
					Mairie -31 bis avenue du Canigou	
PIA	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	03	Salle Jean Jaurès – avenue de Bompas en face de la salle	panneaux
			02		parking Ste Anne – parc des tilleuls	panneaux
			02		Salle Colette Besson – Chemin de la Poudrière – devant la salle	panneaux
PLANES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Mairie – Le Village	panneaux
PLANEZES	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	ancienne école	panneaux
POLLESTRES	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	01	06	avenue Pablo Casals – Mairie	panneaux
			01		avenue Pablo Casals – salle polyvalente Jordi Barre	panneaux
			01		rue des constellations	panneaux
			01		place des libertés	panneaux
			01		Place du Monument aux Morts	panneaux
			01		Olympéo – rue Laure Manaudou	
PONTEILLA-NYLS	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	04	03	11 avenue de Perpignan – PONTEILLA	panneaux
			04		avenue de Pollestres – NYLS	panneaux
			04		Rue Crescent-Ponteilla	panneaux
PORTA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Mairie-parking communal bordant la RN 20	panneaux
PORTE PUYMORENS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Cour de l'ancienne école – façade sud de la Mairie	panneaux
PORT VENDRES	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	07	Mur du soutènement – HLM Coma Sadulle – Boulevard Bellevue	panneaux
			04		Mur de soutènement – face école maternelle Parès	panneaux
			04		Mur de soutènement sous la place Castellane – Rue Laurent Batlle	panneaux
			04		Hameau de Cosprons – aire de jeux	panneaux
			04		Hotel de Ville – Rue Jules Pams	panneaux
			04		Centre culturel – Place Castellane	panneaux
			04		Mur de soutènement – HLM le Glacis (rond-point)	panneaux
PRADES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	11	rue du Foirail	
			03		rue San Juan de Porto Rico	
			03		avenue Louis Prat	
			03		plaine St Martin	
			03		rue de la Basse	
			03		rue du chant des oiseaux	
			03		place de la Catalogne	
			03		rue des courriouettes	
			03		chemin des castors	
			03		Route de Ria	
			03		place Louis Monestier	
PRATS DE MOLLO/LA PRESTE	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	1 place du Foirail	panneaux
PRATS DE SOURNIA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	face au chemin des Millès sur rambarde rue Balcon du Fenouillèdes	panneaux
PRUGNANES	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	panneaux entrée du village / station de forage	panneaux
PRUNET ET BELPUIG	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Hameau La Trinité	panneaux
PUYVALADOR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	02	Place du village Cal Arcis	mur
			03		Place du village, Place des Peupliers – Rieurtort	panneaux
PY	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	place Saint Paul	panneaux

Annexe n°2 - emplacements d'affichage

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NBRE	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	SUPPORTS D'AFFICHAGE
RABOUILLET	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Place Camunou	panneaux
RAILLEU	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Rue du Carrer Llarg	panneaux
RASIGUERES	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	place de la Mairie	
REAL	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Mairie	panneaux
REYNES	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	02	mur au village coté cimetièr	panneaux
			04		au pont de Reynes parking boulangerie	panneaux
RIA SIRACH	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	avenue d'En Cassa	panneaux
RIGARDA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Salle Les Malleus – Cami Pagès	panneaux
RIVESALTES	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	11	avenue Louis Blanc – place Chichet	panneaux
			02		rue Pasteur	panneaux
			02		avenue du Languedoc	panneaux
			02		avenue de l'Agly – face au centre de secours	panneaux
			02		rue des albatros – place à côté de la rue des courlis	panneaux
			02		Centre associatif et culturel - place du Général de Gaulle	panneaux
			02		rue Émile Parès – École Pons	panneaux
			02		rue des oiseaux – club du 3ème âge	panneaux
			02		Parking de la Mairie-10 Rue de la roussillonnaise -Salle de la roussillonnaise	panneaux
			02		Salle « ami club » avenue du stade	panneaux
			02		avenue de la Marne – Les Dômes	panneaux
RODES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Mairie – 4 carrer gran	panneaux
SAHORRE	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	route de Fuilla	
SAILLAGOUSE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	place du Roser	panneaux
SAINT ANDRE	CERET	Canton 5 – La Côte Vermeille	04	02	Route Nationale entrée Est – mur cimetièr	panneaux
			04		Allée de la liberté – aux abords de la mairie	panneaux
SAINT ARNAC	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	place de l'Ormeau	panneaux
SAINTE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	place de la Bassa	panneaux
SAINT CYPRIEN	CERET	Canton 3- La Côte Sableuse	02	09	Mairie – place François Desnoyer	panneaux
			02		Ecole maternelle Nogueres- rue Auguste Rodin	panneaux
			02		Office du Tourisme -quai Arthur Rimbaud	panneaux
			02		Salle Génin de Règnes – avenue du Roussillon	panneaux
			02		Centre de Loisirs Francis Gatounes - rue François Arago	panneaux
			02		Stade de la Tine rue François Arago	panneaux
			02		Foyer 3ème âge – rue Mirabeau	panneaux
			02		Gymnase des Capellans – Grand Stade les Capellans Complexe Sportif rue Verdi	panneaux
			02		Ecole primaire Alain, rue Albert Camus	panneaux
SAINT ESTEVE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	05	Salle Jean Jaurès, Esplanade de la Résistance (affichage derrière le porche) Bureau 1	panneaux mobiles
			03		Place du Mas Carbasse pour bureaux 2, 6, 7	panneaux mobiles
			03		Place de la Méditerranée Bureau 3	panneaux mobiles
			03		Allée de la Méditerranée pour bureaux 4 et 5	panneaux mobiles
			03		Mas Saint Mamet, route de Perpignan Bureau 8	panneaux mobiles
SAINT FELIU D AMONT	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	01	avenue du Roussillon (face aux numéros 13 et 15)	panneaux
SAINT FELIU D AVALL	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	04	Mairie - 114 avenue du Canigou	grilles clôtures
			03		Place général Barboteu – clôture du jardin d'enfants	grilles clôtures
			03		Avenue du Roussillon-mur du cimetièr	mur
			03		Avenue du Languedoc (angle rue des Corbières)-mur arrêt de bus	mur
SAINT GENIS DES FONTAINES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	02	19 avenue Georges Clemenceau	panneaux
			04		Salle Intercommunale La Prade	panneaux
SAINT HIPPOLYTE	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	03	Mairie – 3 rue Paul Riquet	grille de clôture
			02		Ecole – Chemin du boutou	grille de clôture
			02		Rue du Général Derroja – devant la salle Derroja	grille du mur de clôture
SAINT JEAN LASSEILLE	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	02	18 avenue de la Mairie-clôture du gymnase Jean Peytabi	clôture du gymnase

Annexe n°2 - emplacements d'affichage

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NBRE	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	SUPPORTS D'AFFICHAGE
					1 rue Joan Amade	clôture ateliers municipaux
SAINT JEAN PLA DE CORTS	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	02	Rond-point St Sébastien-entrée de ville-RD 115	panneaux
			04		Avenue des Albères (en face n°5)	mur
SAINT LAURENT DE CERDANS	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	02	Rue de l'église – mur de l'église face à la mairie	mur
			04		La Forge del mitg – mur de clôture gîtes communaux	mur
SAINT LAURENT DE LA SALANQUE	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	13	PIJ - avenue Joffre	
			02		route du Barcarès – rond-point de la gendarmerie	
			02		Espace vert Méditerranée - avenue de la Côte Vermeille	
			02		lot. La Cruetta - avenue Alsace Lorraine	
			02		Boulevard Nicolas Canal – Face office notarial	
			02		École Joseph Cortada	
			02		École Pablo Casals	
			02		avenue de l'aviation-mur angle rue Clément Ader	
			02		route de Torrelles – devant la maison de retraite	
			02		Bd Georges Clémenceau (parking face aux HLM route de claira)	
			02		Salle polyvalente - chemin de Leucate	
			02		2 Bd Nicolas Canal – Grille du Foyer Rural	
			02		école élémentaire Charles Perrault - rue docteur René Marques	
SAINTE LEOCADIE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Mairie – place Michel Aris	panneaux
SAINTE MARIE	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	02	04	avenue Jules Ferry	panneaux
			02		Rond-point les Aloes -avenue des Marendes	panneaux
			02		Rond-point avenue de Lattre de Tassigny	panneaux
			02		impasse du boulodrome	panneaux
SAINT MARSAL	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	D 618 – face au terrain de pétanque	panneaux
SAINT MARTIN -DE – FENOUILLET	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Sous l'abris bus – place du village	panneaux
SAINT MICHEL DE LLOTES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Avenue des Aspres – mur du cimetière	mur
SAINT NAZAIRE	PERPIGNAN	Canton 3- La Côte Sableuse	02	03	Avenue de Cabestany-place de la République	panneaux
			02		avenue d'Elne – mur du Parc Durand	panneaux
			02		avenue de Cabestany (fin de l'avenue, sortie Saint-Nazaire)	panneaux
SAINT PAUL DE FENOUILLET	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	03	place St Pierre	panneaux
			02		parking supermarché « carrefour market »	panneaux
			02		place Léon-Jean GRÉGORY	panneaux
SAINT PIERRE DELS FORCATS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Mairie – 21 grand'ru	panneaux
SALEILLES	PERPIGNAN	Canton 3- La Côte Sableuse	02	06	Jardin de la demoiselle – avenue de la Méditerranée	panneaux
			02		Devant la Mairie –angle avenue de Perpignan/bd 8 mai	panneaux
			02		Devant le cimetière – avenue du Canigou	panneaux
			02		Devant le gymnase – angle rue Louison Bobet et rue Bousquet	panneaux
			02		avenue des crouettes	panneaux
			02		Devant le groupe scolaire Georges Sand – rue Raoul Follereau	panneaux
SALSES LE CHATEAU	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	05	avenue Général de Gaulle	panneaux
			02		Boulevard Jean Jaurès	panneaux
			02		rue Gaston Clos	panneaux
			02		Camí d'en Parol	panneaux
			02		avenue François Tubau	panneaux
SANSA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Place face à la mairie	panneaux
SAUTO	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Mairie – rue Creueta	panneaux
SERDINYA-JONCET	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	parking face mutiplex rural – RN116	panneaux
SERRALONGUE	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	rue de St Antoine	mur

Annexe n°2 - emplacements d'affichage

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NBRE	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	SUPPORTS D'AFFICHAGE
SOLER (LE)	PERPIGNAN	Canton 16 – La Vallée de la Têt	03	06	Ancienne place du Marché – rue Paul Langevin	
			03		square Guy Malé – avenue Jean Jaurès	
			03		Tennis municipal – rue des lilas	
			03		Stade municipal – avenue de la République	
			03		Ecole élémentaire François Arago – rue des nouvelles écoles	
SOREDE	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	03	Lotissement Merabelles – route de Toulouges	
			04		salle des fêtes – rue de la sardane	panneaux
			04		parking de la Mairie – rue de la caserne	panneaux
SOUANYAS-MARYANS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	rue de la coscolleda	panneaux
			03		Parking – place de la mairie	panneaux
SOURNIA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Foyer rural – rue du Général Tisseyre	panneaux sur mur
TAILLET	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	placette de la Mairie	
TARERACH	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	rue des Lauriers	panneaux
TARGASONNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Face à la mairie – 3 bis route d'Andorre	panneaux
TAULIS	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	Mur de la mairie – rue des rocailles	panneaux
TAURINYA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	13 cami du Canigou – mur de la cour – Mairie	mur
TAUTAVEL	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	avenue Anatole France	panneaux
TECH (LE)	CERET	Canton 2 – Le Canigou	04	01	place de Village	
TERRATS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	Avenue du Vallespir-face à la mairie	panneaux
THEZA	CERET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	01	place de la promenade	panneaux
THUES ENTRE VALLS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	rue de la soulane	panneaux
THUIR	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	07	Piscine municipale – avenue de la Méditerranée	panneaux
			04		avenue du Dr Ecoiffier – maison du citoyen	panneaux
			04		Ecole Maurette – Cité Vallespir	panneaux
			04		avenue Nabona – rond-point de la Canterrane	panneaux
			04		place du vieux moulin (mur côté parking)	panneaux
			04		place Albert Passama	panneaux
TORDERES	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	parking du 8 mai (côté de l'école Les Mûriers)	panneaux
			04		2 rue des écureuils – mur de la mairie	panneaux
TORREILLES	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	02	02	avenue Georges Brassens – angle rue Alphonse Daudet	panneaux
			02		Espace Capellans – boulevard de la plage	panneaux
TOULOUGES	PERPIGNAN	Canton 11 – Perpignan 6	01	05	Place Abelanet	
			01		Avenue Maillol	
			01		Parking devant la Poste	
			01		Avenue de l'Achau	
			01		Parking de la salle des fêtes	
TRESSERE	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	Avenue de Perpignan	clôture
TREVILLACH	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	Panneaux fixés sur le mur entre la place de l'Aire et la salle Porte des Fenouillèdes	panneaux
TRILLA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	3 place de la mairie- cour de l'ancienne coopérative	
TROUILLAS	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	03	Avenue du Canigou – Mur du centre médical	panneaux
			04		Giratoire du lotissement Les Hauts Plateaux	panneaux
			04		Avenue Canterrane – Bâtiment et espace public des anciennes douches	panneaux
UR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Place de l'église	panneaux
URBANYA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Mairie – route de la mairie	panneaux
VALCEBOLLERE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	place de l'étoile	
VALMANYA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Mur du cimetière	panneaux
VERNET LES BAINS	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	Mairie – Place de l'Entente cordiale	panneaux
VILLEFRANCHE DE CONFLENT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	03	01	Placette – tour d'En Solennell	
VILLELONGUE DE LA SALANQUE	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	02	02	avenue du littoral	panneaux
			02		Place Maréchal Joffre	panneaux

Annexe n°2 - emplacements d'affichage

COMMUNES	ARR.	CANTON DE	CIRC.	NBRE	EMPLACEMENTS D'AFFICHAGE	SUPPORTS D'AFFICHAGE
VILLELONGUE DELS MONTS	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	02	Avinguda del Romaguer	panneaux
			04		Carrer de les Escoles	clôture
VILLEMOLAQUE	CERET	Canton 1 – Les Aspres	04	01	Le long de la mairie-avenue des Pyrénées	panneaux
VILLENEUVE DE LA RAHO	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	04	03	Salle des fêtes Paulin Gourbal – 1 rue du Général de Gaulle	panneaux
			04		École maternelle Alfred sauvy– avenue du Roussillon	panneaux
			04		salle polyvalente Espace André Sanac – Route de Bages	panneaux
VILLENEUVE LA RIVIERE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	03	01	7 avenue du Canigou – mur de clôture de la mairie	panneaux
VINÇA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	03	01	place de la liberté	panneaux
VINGRAU	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	5 place de la République	panneaux
VIRA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	entrée du village – route de Boucheville	
VIVES	CERET	Canton 17 – Vallespir – Albères	04	01	parking de la salle polyvalente	panneaux
VIVIER (LE)	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	02	01	rue principale – face à la mairie	panneaux



PRÉFET DES PYRÉNÉES- ORIENTALES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA MIGRATION

Service des élections

Bureau de la réglementation générale et des élections

Affaire suivie par : VM/NR/LJ

Tél : 04 68 51 66 17 / 18 / 69

Mèl : pref-elections@pyrenees-orientales.gouv.fr

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PREF/DCM/BRGE 2023 284-0001 du 11 octobre 2023 modifiant l'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PREF/DCM/BRGE 2023 249-0001 du 6 septembre 2023 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département des Pyrénées-Orientales

Le préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU** le code électoral, notamment l'article L. 19, relatif à la composition de la commission de contrôle des listes électorales, et les articles R.7 à R.11 ;
- VU** le décret du 13 juillet 2023 nommant Monsieur Thierry BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales ;
- VU** l'arrêté n° PREF/SCPPAT/2023254-0001 du 11 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Yohann MARCON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;
- VU** les désignations des représentants par le tribunal judiciaire de Perpignan, près de la cour d'appel de Montpellier ;
- VU** les modifications apportées par les maires des communes d'Estavar, de Serdinya-Joncet et Torreilles ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres de commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales pour une durée de trois ans et après chaque renouvellement intégral du conseil municipal ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRÊTE

Article 1er : Les personnes mentionnées sur les tableaux annexés au présent arrêté sont désignées membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans le département des Pyrénées-Orientales, pour trois ans.

Article 2 : le présent arrêté peut faire, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, l'objet :

- d'un recours gracieux auprès du préfet des Pyrénées-Orientales ;
- d'un recours hiérarchique auprès du ministre de l'intérieur ;
- d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier (6, rue Pitot - 34063 MONTPELLIER CEDEX).

Article 3 : le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales, les maires des communes concernées, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le 11 octobre 2023

Le préfet,

Pour le préfet et par délégation,

Le sous-préfet, secrétaire général,



Yohann MARCON

COMMUNES + 1000 habitants	ARR.	CANTON DE	Conseillers municipaux- liste ayant eu le + grand nombre de sièges	Suppléants CM	Conseillers municipaux 2ème liste ayant eu le + grand nombre de sièges	Suppléants CM	Conseillers municipaux 3ème liste ayant eu le + grand nombre de sièges	Suppléants CM
AMÉLIE LES BAINS/ PALALDA	CÉRET	Canton 2 – Le Canigou	CREMIEUX-BOUQUET Andrée	BONET Jacques	ANDRE François	BONASTRE Martine		
			BERIO Simone	COLL Richard	REYNAL Alexandre	SITJA Christine		
			GASTAL Christine	CO Thierry				
ARGELÈS SUR MER	CÉRET	Canton 5 – La Côte Vermeille	FOURC Lydie	MOINX Sabine	CAMPIGNA Charles	Néant	COMANGES Laurent	Néant
			LAFOND Didier	ALBERTY Aimé				
			MICHALAK-GUIMBER Bernadette	MORESCHI Isabelle				
ARLES SUR TECH	CÉRET	Canton 2 – Le Canigou	AZEMA Pierre	JUAN Josette	PUJOLAR Maryline	Néant		
			DEVROUX Philippe	Néant	XIFFRE André	Néant		
			PRUJA Stéphanie	Néant				
BAGES	CÉRET	Canton 12 – La Plaine d'Illobérès	GUILLOY Jean-Marie	FABRE Chantal	REVARDY Louis	ROBERT Ludovic		
			GARCIA Sylvain	ROMANO Vincenzo	AYBAR Patrice	STEFAN Robert		
			FERNANDES Jennifer	CAMPA Pierre				
BAHO	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	GRAND Paul	HIDALGO Jean-Philippe	IGLESIAS Mélanie	DUCASSY Roger		
			FOURNOUS ép. NOYÉ Olivia	GYBELY Stephan	MARIN Johanna	ROFES Jérôme		
			BENOIT Chantal	SERRAT Alain				
BAIXAS	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	BARDES ép SALIES Stéphanie	GUBIAN Laure	BAZIAN Richard	DUVILLIER ép BENZAKEN Émilie		
			CATALA Carole	POLLET Virginie	DUCHET Marie	Néant		
			LECLERC Stéphane	BAQUE Jean-Pierre				
BANYULS DELS ASPRES	CÉRET	Canton 1 – Les Aspres	VILLIERES Pascale	JUANOLE Jérémy	MALET Frédéric	CARRE Dolorès		
			TORRANO Josiane	MICHIEL Fabienne	FOXONET Mireille	Néant		
			BOUDEVIN David	Néant				
BANYULS SUR MER	CÉRET	Canton 5 – La Côte Vermeille	BURGMAM Didier	MONTÉ Josette	MANZANAS ép. NOGUES Myriam	FRADET Emmanuelle	SANCHEZ Marie-Françoise	Néant
			SALVAT Renée	PETYT Gérard				
			BALLESTÉ Ghislaine	NONOTTE ép. CANOVAS Evelyne				
BARCARES (LE)	PERPIGNAN	Canton 4 – Côte Salanquaise	GISOLO Martine	GARCIA Joseph	NAFFRECHOUX Patrick	Néant	BRODIN Virginie	Néant
			MARTINEZ Micheline	BAZERBE Anne				
			SALAMONE Renaud	VILA Philippe				
BOMPAS	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	GONZALVEZ Colette	LAFRANCAISE Yolande	GRIEU Alain	LESIEUR Brigitte	CUGULLERE Michel	CUGULLERE Frédérique
			MONELLS Christophe	DARNER Marie				
			TEXTORIS Dominique	TREMOUILLE Arnaud				

COMMUNES + 1000 habitants	ARR.	CANTON DE	Conseillers municipaux- liste ayant eu le + grand nombre de sièges	Suppléants CM	Conseillers municipaux 2ème liste ayant eu le + grand nombre de sièges	Suppléants CM	Conseillers municipaux 3ème liste ayant eu le + grand nombre de sièges	Suppléants CM
VERNET LES BAINS	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	MESTRES Martin	Néant	GATTE Jean-François	Néant		
			FALGUERES Michèle	Néant	SERRA Pierre	Néant		
			AZAIS Philippe	Néant				
VILLELONGUE DE LA SALANQUE	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	ROGER Marie-Dominique	Néant	ROSAT Marie	Néant		
			THOMASSERY Françoise	Néant	COUPET Nathalie	Néant		
			VIGNAU Nicole	Néant				
VILLENEUVE DE LA RAHO	PERPIGNAN	Canton 12 – La Plaine d'Illobéris	MARTINEZ Stéphanie	MOYSAN Nathalie	LECALME Stéphane	ZAPRILLA Christophe		
			LEFORT ép. MILLIAT Marie	COMES Patrick	URENA Cosette	FERREIRA ép. ZAPRILLA Christiane		
			ANOLL Philippe	GRAU ép. PY Brigitte				
VINÇA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	CASENOVE Gérard	MILÉSI Christine	PAGÈS Solveig	JASSEREAU Robert		
			BERNARD Christian	DRAPIER Cécile	BRIAND Armel	PACHIS Stéphanie		
			CLÉMENT Jean	DUCHATEAU Amandine				

COMMUNES +1000 habitants – 1 seule liste	ARR.	CANTON DE	Conseiller municipal	Suppléant CM	Délégué de l'administration	Délégué de l'administration suppléant	Délégué du tribunal	Délégué du tribunal suppléant
ALENYA	CÉRET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	MITIDIERI Elisabeth	Néant	BOY Jean-Paul	Néant	TOURRES Jean	Néant
CORBÈRE LES CABANES	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	CAMPA Christian	MARTINEZ Jean-Charles	SURJUS Alain	BONACAZE Daniel	TIRADO Gaëlle	CALVO Richard
ESTAGEL	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	DUMARCEY Claude	WOLFF Suzanne	RIPOLL Héléne	MAILLOL Rose-Marie	FORNER Michel	ILIASSI Ahmad
FOURQUES	CÉRET	Canton 1 – Les Aspres	LECACHEUR ép. COULBAUT Christine	CAMA Éric	FERNANDEZ jean-Emmanuel	BARRETT Fabienne	FABRESSE Michèle	SANCHEZ Annie
LATOUBAS ELNE	CÉRET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	DELANNE Claude	DECROCK Frédéric	COMAS Alain	ROUSSELIN Yves	MELGAR René	PALAT Denis
ORTAFA	CÉRET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	ORTAL Pierre	LOUGARRE Xavier	FIGUERES Danielle	PINEAU Marie-Pierre	DIAZ-GROLET Mélanie	BARCELO Michel
OSSEJA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	CAPDEVILA Cathy	FRIGOLA Albert	ARGENTY Elise	Néant	GUERRERO Nicole	Néant
PEYRESTORTES	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	HAMMOUDA Jeanine	DURAND Christophe	GOMEZ Héléne	Néant	SAGUY Roger	Néant
POLLESTRES	PERPIGNAN	Canton 1 – Les Aspres	RENARD Thierry	THOBOIS Jean-Marc	BUFORN Guy	CHIROLEU Chantal	AURIAC Jean-Pierre	LEOUX Henri
PRATS DE MOLLO	CÉRET	Canton 2 – Le Canigou	GORCE Paule	VILA François	GUISSET Jean-François	Néant	PIEYRE ép MAILLARD Myriam	Néant
RIA SIRACH	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	NOLET ép. MESSEAN Simone	FALIU Béatrice	CARTIER Michel	THADEE Josiane	QUILLET Pascal	AUFFRET Louis
SAILLAGOUSE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	SANNA Laurent	Néant	KAMEL Philippe	Néant	GONZALEZ Joselyne	Néant
SAINT-ESTEVE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	CASADESSUS Thierry	CHIAVOLA Cécile	MULLER Mike	CHAUVEL Julie	MORVAN Laurent	ESTEBAN Catherine
SAINT-FELIU D'AMONT	PRADES	Canton 16 – La Vallée de la Têt	BAPTISTE Florence	OLIVE Françoise	DESBORDES Jean-Luc	FRAUCA Eric	BLANQUÉ Cédric	BENEZET Nina
SAINT-HIPPOLYTE	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	CERAVOLO Michel	MARCOTTE Patrick	GOUHIER ép DELANOY Monique	CARLIER Jean-Pierre	FÉRAL François	HUREL Philippe
SAINT-JEAN PLA DE CORTS	CÉRET	Canton 17 – Vallespir – Albères	COLLOT ép MATHIOT Dominique	KNOBLOCH Christophe	BOIX ép VALLÉE Anne	Néant	CHOQUET Didier	Néant
SAINT-NAZAIRE	PERPIGNAN	Canton 3 – La Côte Sableuse	SKALNIK ép MULLER Marie-Anne	FOUR Jean-Louis	SICART Alain	Néant	ROBERT Jean-Claude	GIDEL Francis
SAINTE MARIE LA MER	PERPIGNAN	Canton 7 – Perpignan 2	DURAND Charles	LOOBUYCK-TETART Odile	LOUBET Liliane	Néant	ALBRECHT Éric	Néant
THEZA	CÉRET	Canton 12 – La Plaine d'Illibéris	PRADIER André	VALDENNAIRE Michèle	ROMANO Lydia	Néant	HERBEZ Serge	Néant
TORREILLES	PERPIGNAN	Canton 4 – La Côte Salanquaise	BARIATTI ép CONDOMINES Michèle	BUISSON ép DEYRES Monique	LEGUE Christian	SIMON Wilfrid	SALVAT Louis	MOULINE veuve FOURCADE Marie-Dominique
VILLELONGUE DEL MONTS	CÉRET	Canton 17 – Vallespir – Albères	MACH Didier	BONET Gilles	LEGRAND Jean	MAVRE Baptiste	VAZQUEZ François	BASSAC Elisabeth
VILLEMOLAQUE	CÉRET	Canton 1 – Les Aspres	FALIEZ Eric	FLACHAIRE Ghislaine	LELAURAIN Jean-Marc	HIELARD Julie	ALCARAZ André	ROUBEIX Thierry
VILLENEUVE LA RIVIÈRE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	MARRASSE Louis	CALS Roland	MERINO Maryse	VERRIER Marianne	GRIMIGNI-CROS Marceline	LEMETTRE Olivier

COMMUNES - 1000 HABITANTS	ARR.	CANTON DE	Conseiller municipal	Suppléants CM	Délégué de l'administration	Délégué de l'administration suppléant	Délégué du tribunal	Délégué du tribunal suppléant
CAIXAS	CÉRET	Canton 1 – Les Aspres	AUSSEIL épouse BRUGAT Noëlle	HUBERT Jean-Pierre	FELTZ Jean-Jacques	VANDENHOUT Francine	SCHWARTZ Alain	FELTZ Catherine
CALMEILLES	CÉRET	Canton 1 – Les Aspres	BANSILLON Joan	TORRES David	TORRES Daniel	PANICOT Christine ép CHINAUD	POSADA Marie-Ange veuve VEDRENNE	BERNARDI Marie
CAMELAS	CÉRET	Canton 1 – Les Aspres	FERRER Renée	Néant	JULIA Claude	Néant	TABERNE Nicole	Néant
CASTELNOU	CÉRET	Canton 1 – Les Aspres	DESPREZ Michel	TAILLANT Anne-Marie	TISSEYRE Jacqueline	MACH Pierre	FUCHS Valérie	BRUNEL Samuel
LLAURO	CÉRET	Canton 1 – Les Aspres	RASPAUD Clément	ANCEL Hilda	RASPAUD Françoise	Néant	TOURNE Roger	Néant
MONTAURIOL	CÉRET	Canton 1 – Les Aspres	GRELICHE Sophie	Néant	VILAS Marie	Néant	DOUTRES Yves	Néant
OMS	CÉRET	Canton 1 – Les Aspres	VILA Joséphine	VINSOT Annie	DUPOND Chantal	DURRENBERGER Marceline	XATARD Paul	ROSSELLO Marlène
PASSA	CÉRET	Canton 1 – Les Aspres	FRANÇOIS Patrick	ZAJAC Jean-Stéphane	HERNANDEZ Jean-Francois	SOLA René	SALOMÉ Anne-Lise	CULEBRAS Louise
STE COLOMBE DE LA COMMANDERIE	CÉRET	Canton 1 – Les Aspres	ANDRÉ Isabelle	FOUADE Fabrice	MAZOYER Pascal	TROUART ép ADONTA Édith	JOULIA Richard	PINILLOS José
TERRATS	CÉRET	Canton 1 – Les Aspres	NUIXE Éliane	Néant	MUNOZ Paul	Néant	POMRAMON Francine	Néant
TORDERES	CÉRET	Canton 1 – Les Aspres	CHAROTTE Jackie	MOTTA Christine	MARTIN Bruno	ROUSSEL Sylvie	GOUGEROT Alain	COUTURIER Luc
BASTIDE (LA)	CÉRET	Canton 2 – Le Canigou	MALIRACH Alain	LENOIR Geneviève	LEBAS Fabrice	Néant	FREMY Jacques	PASQUIER Georges
CORSAVY	CÉRET	Canton 2 – Le Canigou	CABANAT Fanny	LHEUREUX Alain	QUINTA Gilbert	MARCHANT Chantal	DAGOU Catherine	COLL Nicole
COUSTOUGES	CÉRET	Canton 2 – Le Canigou	GARRIGUE Michel	Néant	ANRIGO née BAGGE Eva	Néant	PAYROT née MAILLET Lucette	Néant
LAMANERE	CÉRET	Canton 2 – Le Canigou	LAÏLLE Jean-Paul	Néant	VAYSETTES épouse RENART Murielle	VANEL Cartine	SORIANO Thierry	GRILLET Michel
MONTBOLO	CÉRET	Canton 2 – Le Canigou	JUHEL Xavier	NAVEAU Rémi	NOGUER Frédéric	DURIEZ Nathalie	BAILLY Lucette	RIUS André
MONTFERRER	CÉRET	Canton 2 – Le Canigou	CORDERO Élisabeth	MIAS-GUISSET Carine	MAGENTI Jean-Luc	VASSEUR Sabine	CHALLANCIN Gérard	PRIM Jacques
ST MARSAL	CÉRET	Canton 2 – Le Canigou	VILLELONGUE Huguette	CHANTREL Magali	DALLA COSTA Laurence	Néant	WATSON Florence	LLOANCY Jean-Pierre
SERRALONGUE	CÉRET	Canton 2 – Le Canigou	GUYAUX Nadia	ROIG Eve	BOSCH Jean-Marie	JUANOLA Madeleine	JUANOLE Jean-Pierre	PIRON Gérard
TAILLET	CÉRET	Canton 2 – Le Canigou	JUANOLA Joseph	DEBRAS veuve RAYE Michèle	CORDIER Christian	LECLERCQ Philippe	MELOUX Jean-Luc	BAUX Bernard
TAULIS	CÉRET	Canton 2 – Le Canigou	ISSARTEL Benoît	COLL Gilberte	BOHER Ghislaine	CAYUELA Christian	MAILLARD Sylvie	ROCHE Marina
TECH (LE)	CÉRET	Canton 2 – Le Canigou	DILLARD Bastien	CERVANTES Marie-Laure	BONNEIL Véronique	PLANCCQ Patricia	LEBORGNE Isabelle	FERRER Nicole
ALBERE (L')	CÉRET	Canton 17 – Vallespir – Albères	TUBERT Francois	LABORDE Eddie	DELCLIQUE Valérie	BIDARD Fabien	KOHLER Anne-Lise	SAUNIERES Sylvie
CLUSES (les)	CÉRET	Canton 17 – Vallespir – Albères	BATAILLE Nicolas	FOURNY Denis	MIGAUD Lionel	HELMER Roger	GODET Katryn	GOURIOU Dominique
PERTHUS (LE)	CÉRET	Canton 17 – Vallespir – Albères	TAULERA Pauline	CEBALLOS Edouard	CASTELLO Eliane	Néant	POHU Michel	Néant
VIVES	CÉRET	Canton 17 – Vallespir – Albères	HERTEMAN Martine	Néant	DAVIGNON René	Néant	CELLERIER Marie-Paule	Néant
CALCE	PERPIGNAN	Canton 14 – Le Ribéral	OUSTAILLER Claire	Néant	MIFFRE Jean-Claude	Néant	BRUNET Bernard	Néant
CASES DE PENE	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	MARCO Rafàel	Néant	NOUVEN Norbert	Néant	BOSCH Catherine	Néant
CASSAGNES	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	ALIOU Jean-Charles	Néant	REBARDY Éric	Néant	OLIVE Guy	Néant
MONTNER	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	GARRIGUES Stéphanie	LAGDER Djamila	ROGNON Anne	HERNANDEZ Betty	NORMAN Robert	GARRIGUE Marcel
TAUTAVEL	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	SANCHEZ Lionel	RIVIERE Joël	PARIS Julie	LAFAGE Michelle	RIALS Philippe	Néant
VINGRAU	PERPIGNAN	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	RAYNAUD Suzanne	MACABIES André	GARCEAU Laure	Néant	MEYER Alain	TANNE Alexandra
BAILLESTAVY	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	REYNAL Sandra	MINCHIN Jean-Philippe	TAURINYA Jacques	ANDREUX Christophe	BIDAUD Nathalie	LEGER Martial
BOULE D AMONT	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	SERRE Claude	ROMEU Laurent	LETHARD-AXLING Alixia	DOUCET Paul	GELI Albert	FONT Frédéric
BOULETERNERE	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	BADIE Maryse	MURCHO Bernadette	BALAYRE Didier	Néant	FREMONT Jean-Luc	Néant
CASEFABRE	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	VINCENT J-Jacques	MORAGAS Nathan	MARTIN Renée	BRAUN Gilles	MARGAIL Cindy	RODRIGUEZ Juliette
CASTEIL	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	BRUZY Henri	LECLERC Laure	DAYNES Françoise	ALVAREZ Jean-Claude	DURA Jérémy	FERNANDEZ Jeanne
CORNEILLA DE CONFLENT	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	BENET Baptiste	MARQUES Sandra	BROC ép ARNAUDIES Lydia	BASAGANA Jacques	CARRERE Marc	RUIZ Alice
ESPIRA DE CONFLENT	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	MALER Élise	BAILLET Pierre	OLBÉ Gérard	GIANNINI Nadine	DAMOND Germain	LEPREVOST ép PUJOL Maya
ESTOHER	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	CHATELUS Erik	Néant	MICCI Léa	Néant	BORREIL Jean-Noël	Néant
FILLOLS	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	SALIES Valérie	Néant	BOHER Evelyne	Néant	CAROL Guy	Néant
FINESTRET	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	TOUBERT Frédéric	AMAURÉ Adrien	MORLOT Bernard	NAVARRO Joseph	MUXART Joseph	BELGHERBI Valérie
FUILLA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	JORDA Claude	LEROY Emmanuel	PRATS Catherine	DOMENECH Pierre	PARENT Michel	Néant

COMMUNES – 1000 HABITANTS	ARR.	CANTON DE	Conseiller municipal	Suppléants CM	Délégué de l'administration	Délégué de l'administration suppléant	Délégué du tribunal	Délégué du tribunal suppléant
GLORIANES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	COSSE Marie-Hélène	ERDAL Tony	COSSE René	COSSE Josette	RAFAEL Béatrice	CARPENET Jérémy
JOCH	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	VERDIER Paulette	ARGENCE France	ALART Éric	IGLÉSIAS Bernard	FEREY Thierry	ESCODA Muriel
MANTET	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	BLAISE LAVAUX Barbara	ARASA Alain	BRUANDET Gérard	CORBINEAU Chantal	GALY-FAJOU Camille	PORRE Océane
MARQUIXANES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	LEMAIRE Patrick	LAFONT Michel	CAPDET Claude	FABRE Serge	CALLEJON Danielle	DORANDEU Jean-Pierre
PRUNET ET BELPUIG	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	BRUNET Emmanuel	COLLE Sandrine	THIVENT Gérard	SALESNE Robert	BONACAZE Pilar	FAUST Romain
PY	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	GILARDI Philippe	Néant	MICHELETTO Sylvie	Néant	VILA Elise	Néant
RIGARDA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	DI DONATO Isabelle	DIJAOUS Christian	PATHÉ Marius	Néant	HULOT Marie	COBOLT Anne-Laure
RODES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	BEURAIN Marie-Paule	BOUGON Alain	CORNET Jacqueline	LAIGLE Anne-Marie	ALBRECHT Jean-Luc	TOUZET Thierry
SAHORRE	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	SALIES François	SALVATELLA Serge	VAILS Françoise	BOUZAN épouse MOLAS Brigitte	BLASER Philippe	LLOPET Gérard
ST MICHEL DE LLOTES	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	NOOU Céline	DIAS Catherine	RASTOUL Nanette	LEFEVRE Thierry	SALY Sylvie	HAMELIN Aline
TAURINYA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	CHAREYRE Jackie	BARRAUD Emily	HIVOREL Liliane	ESTELA Catherine	ARREDONDO Hervé	PERRUCHÉ Dominique
VALMANYA	PRADES	Canton 2 – Le Canigou	AZORIN Jean-Marc	TOMAS Andrée	ROURA Reine	ERRE Claude	LESAGE Sophie	MOLES Michel
ANGLES (les)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	WEGSCHEIDER Laurent	PETRIEUX Catherine	MODAT André	RIU Sandrine	ALART Pierre	MAILLE Dominique ép CALONNE
ANGOUSTRINE VILLENEUVE ESCALDES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	BOUVIER Brice	DELCOR Agnès	DUFOUR Laurent	DE MAURY André	ESCAFFRE Christian	GRES Gérard
AYGUATEBIA-TALAU	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	MINDA Pierre	GOZE Christian	BOSCH Françoise	SALANNE Evelyne	SIMONET Stéphanie	DAVY Jean-François
BOLQUÈRE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	MARTIN Françoise	Néant	DUFOUR Francis	Néant	JACOTOT Jonathan	Néant
CABANASSE (LA)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	CLERCH Xavier	FOLIARD Annick	BATTESTI Jeannine	Néant	BERNADOY Pierre	Néant
CAMPOME	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	BLAZI Jean-Louis	CARRERE André	BLAZI Gérard	GIBERT Bernard	DAUBY Martine	CHEVALIER Pauline
CANAVELLES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	RADONDY Étienne	KAMMERER Michelle	DE RIVASSON Bernard	VIGUERIE Franck	VIGUERIE Evelyne	HOOGBOOM Jacqueline
CATLLAR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	BARJAVEL Gérard	BES Pierre	DUPLANY Michel	Néant	DEIXONNE Gérard	Néant
CAUDIES DE CONFLENT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	MAILLACH Anne ép CUSSAC	Néant	CUSSAC Nicolas	FORNE Claude	RAGANYI Nicole	FERNANDEZ Cécile ép LANDRIEU
CLARA-VILLERACH	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PÉLISSIER Nathalie	PRATS Éliane	FRIGOLA Jacques	GUEVEL Daniel	BEYEN Annick	VINARDELL Jacques
CODALET	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	GUYON Marina	Néant	JUANCHICH Serge	SEQUER Patrick	SOUCHET ép BOHER Jacqueline	PRUGNIEL Sandrine
CONAT-BETLLANS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	GUILLAUD Lény	JOULIA Anne	BONNEMAISON Erwan	REGNE Mathias	FRUITET Patrick	DUMONT ép ESPEUT Geneviève
DORRES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	RODRIGUEZ Louis	DAVIAUD Anne-Lise	COLOMER Bernard	DURBAN ép VAQUE Corinne	SANTELLANI Benoît	ARROYO Mélody
EGAT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	MARTI Pierre	GELIS Vincent	FERNANDEZ épouse BRACHI Claude	PAREDES épouse GOMEZ Marie- Esther	MARTY Jacqueline née BERGNE	BLANCO Nicole née BOYE
ENVEITG	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	SERRE Carol	SANTAMARIA Giovanni	SANTAMARIA Marie	CATHALA Brigitte	CLEMENTEL Christophe	HUON Jean-Philippe
ERR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	MAGNAN Michel	Néant	BESNARD Patrick	Néant	GRANDCLEMENT ép. BAILLES Françoise	Néant
ESCARO	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	LLAPASSET Cécile	Néant	PEYRE Jean-Luc	BARTHEL Marie-France	GRESSET Michel	GUARDIOLE Eric
ESTAVAR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	ACHEMIROU Abdelhaq	DESMET Alizée	GILLET Sophie	KIVIMAKI Martine	LAGIRARDE Christophe	CHIGOT Damien
EUS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	ESCOUTE Joëlle	DE MATOS Nuno	MILESI Pazienti	PAGES Rose-Marie	ARGELES Jean	BANET Laurie
EYNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PARASSOLS Stéphane	Néant	BRUNO Thierry	DE PABLO Muriel	ASMAKER Laure	PARASSOLS née BECQ Charlotte
FONTPEDROUSE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	OLIVIERI Chantal	MONE Henri	BORDERIE ép TORRÈS Catherine	SENTENAC Patrick	CAYROL Michel	SAGAU Dominique
FONTRABIOUSE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	COURTES Jean-Paul	AURIOL Henri	GUASCH Stéphane	CAMP Stéphanie	FABRE Vincent	FILLOLS Fabrice
FORMIGUERES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	MIRAN Patrick	Néant	TUZET Huguette	Néant	PICHEYRE Jean	Néant
JUJOLS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	SERRE Chantal	SABOY Delphine	TERRAL CABROL Christophe	DELVIGNE Erwan	LANCKBEEN Christian	MARION Sébastien
LATOUR DE CAROL	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	ALLARD Laurent	BONIS Laurence	LAFONT Damien	DELJARRY Yves	PRAT Philippe	Néant
LLAGONNE(LA)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	GARCIA Béatrice	PONS Sandrine	CORRIEO Christophe	CORRIEU Marielle	WOERNER Lucas	VERDUS Léa
LLO	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	AUTONES Thierry	MARCHAND Thierry	CRISTOFOL Marcelle	MAS Françoise	AUTONES Françoise	CARBONELL André
MASOS (LOS)	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	BARBOYON Patrice	SANMARTI Jean-Pierre	LAVILLE Yves	GRASSAUD Patrice	ZAJDENWARG Roger	DAHAINÉ ép.ALAUX Gabrielle
MATEMALE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	DUMAY Christine	VILLARES Karine	POINT Nicolas	POINT Béatrice	BARTOLI Georges	MARSEILLE Monique
MOLITG LES BAINS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	QUÈS Edmond	GIBERT Michel	DADIES ép TARRÈNE Catherine	GRAU ép YACONO Pascale	QUÈS Gilbert	LAGUERRE Didier
MONT LOUIS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	CANJUZAN née VILAR Michelle	PAILLOUX née LAGARDE Ghislaine	DELPRAT née CARRENO Ayda	ENCINAR FERNANDEZ Maria-Eva	ESPINET Christian	LETOUZE née BERGES Anne- Marie

COMMUNES – 1000 HABITANTS	ARR.	CANTON DE	Conseiller municipal	Suppléants CM	Délégué de l'administration	Délégué de l'administration suppléant	Délégué du tribunal	Délégué du tribunal suppléant
MOSSET	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	MESTRES ép. DIDIER Isabelle	GOMMERAT Suzanne	ANOLL Jacques	Néant	ROGER André	Néant
NAHUJA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	BASSO Laëtitia	MAJOLET Sylvie	SOUYAH Nadia	RIEUTORT Pascal	DA COSTA ép RIEUTORT Lucia	CASTELLANO Anastasio
NOHEDES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	CHERRIER Alexandre	Néant	ISOARD Christian	Néant	RAVASCO ép. BÉGUÉ Pascale	Néant
NYER	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	SALIES Louis	BONNEL Gérard	MOLINÉ Nathalie	JOUE ép. FABRÉGAT Monique	GALINDO Jonathan	ARGILES Stéphanie
OLETTE-EVOL	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	GHELFI Elisabeth	THOMAS Josiane	CERISAY ép. DARNE Madeleine	BRASSEUR Romuald	LESVIGNES Roger	CARLE Solange
OREILLA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	CONÉJÉRO Danielle	CRISTOFOL Sauveur	DOMINGUEZ Laëtitia	CONÉJÉRO Michel	FRESNO Sylvain	Néant
PALAU DE CERDAGNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	BAULOZ Claudine	VILLERET Jean-Luc	LAGAESSE Elza	CALS Carole	SOLA Geneviève	TACUSSEL Émilie
PLANES	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	DEMONTE Ludovic	Néant	DELMAS Léa	GALTE veuve NOGUERO Marie-Louise	BATAILLE ép DEMONTE Odile	BASSO veuve BIGORRE Marie-Françoise
PORTA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	GENDRE Alain	CABEZUDO Jean-Pierre	LAFFONT Antoine	NOGES Julien	LIAGRE Marie-Thérèse	PORTA Michèle
PORTE-PUYMORENS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	ROUCAIROL Bernard	KOMAROFF Nicole	DE LA MOTTE SAINT PIERRE Philippe	Néant	AMADE François	Néant
PUYVALADOR-RIEUTORT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	FICHES Jasmine	Néant	POUVREAU Pauline	Néant	AZEMA Francis	Néant
RAILLEU	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	DIEUDONNE Françoise	SISTAC Christiane	CAMPS Joëlle	CARBOU Alain	NOGUES Francis	BROS Jean Paul
REAL	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	PRUDENTOS Stéphanie	Néant	BILLERACH Pascale	SALVADOS Jean-Paul	CANAL Sauveur	Néant
STE LEOCADIE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	KERGOAT Henri	PEYRATO Sébastien	PARROT Rose	PEYRATO Raymond	CABOT Jean-Pierre	CAVA Alain
ST PIERRE DELS FORCATS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	GAURENNE Sylvie	ECHARD Vincent	GOSSET née BLANQUE Marie-Françoise	Néant	RODRIGUEZ Antoine	Néant
SANSA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	VILA Alain	Néant	FONTANEL Daniel	Néant	FRANCH Pierre	Néant
SAUTO	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	MANZANO Guilhem	BLANIC Marie-Thérèse	MONTAGNE Fanny	FERRASSE Cyril	ABEL ép INGLES Sylvie	COUILLARD Karine
SERDINYA-JONCET	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	LEJEAN Huguette	BOUSQUET Robert	SERDANE Francis	MERIC ép COLL Jocelyne	HUSSONS-VINCENS ép MACHART Bénédicte	RAGANYI Jean-Marie
SOUANYAS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	GUINOT Robert	DOLZ Stéphane	POINCOT Karine	BOBE Monique	PARROT ép SUBRA Françoise	NICOLAU ép RESCH Michèle
TARGASSONNE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	MUSEUX Nathanaelle	GRAELL Joël	CLOS ép. PROUST Aurélie	Néant	NOGUERA Marie	GOUJON Hélène
THUES-ENTRE-VALLS	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	ADRIAENSEN Vic	MALLOL CAMPRUBI Albert	PELUD Christophe	GARRIGUE Didier	DELGADO Georges	Néant
UR	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	GARCIA Jordi	CATHALA Maxime	HERAIL Christine	MARGAIL Anne-sophie	AZEMA Françoise	VANNIER Laurent
URBANYA	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	BONAFOS Gilbert	GOZE Jean-Claude	ANGLADE Noelle	PONSAILLE Michèle	VEZINHET Jean-François	ARGELES Josiane
VALCEBOLLERE	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	DOMINGUEZ Dimitri	FROUIN Benoît	JEAN Éliane	BERTRAND Jean-Marie	DOMINGUEZ Anne-Marie	HERNANDEZ René
VILLEFRANCHE DE CONFLENT	PRADES	Canton 13 – Les Pyrénées Catalanes	AUDIER-SORIA Julien	LIMOUZY Dominique	PERIE ép CANTAREIL Nicole	CAMPOS Herman	MEGHRAOUI Anissa	BARAJAS Stéphane
ANSIGNAN	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	BOUCHER Frédérique	SIRE Jean-Christophe	AVELLANEDA Henri	MANGIAMELI Philippe	ANDRES Francis	ROUGLAN François
ARBOUSSOLS	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	COMBES Chrystelle	HANOSSET Annick	ESTEVE Anne-Marie	BAIGET Bernard	VIALA Pierre	MACARY Serge
BELESTA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	PORRA épouse KUTENI Valérie	GAULTIER Nathalie	CAPEILLE épouse PLAZAS Brigitte	GERONNE Eric	LE-MOUËLLIC Philippe	AUBERT Gaëlle
CAMPOUSSY	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	SALES Frédéric	BORTOLIN Hélène	GELUSSEAU Nicolas	KATZ Viviane	DUPUY ép. THIRY Séverine	CASIMIR Philippe
CARAMANY	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	DANHYER David	Néant	SOLIS Jacqueline	Néant	CHALET ép DIMON Nadine	Néant
CAUDIES DE FENOUILLEDES	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	DA SILVA Angélique	BARCELO Patrice	PAUTHIER Odette	REY Joseph	BAR Dominique	ZAFRA Stéphane
FELLUNS	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	DIMON Caroline	Néant	BUCHACA Jean-Pierre	Néant	MONIER Nicolas	Néant
FENOUILLET	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	GUERRIER Claudine	MORIN Dominique	DUPONT Jean-Michel	Néant	PAGES Rachel	Néant
FOSSE	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	ENOCQ Julien	Néant	FÉVRIER Jean-Luc	Néant	ESCOUBEIROU Linda	Néant
LANSAC	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	RIVIERE Gilles	PIAT Cindy	PASTOU Camille	LEE Grant	GERMAN ép BARILLET Sandrine	Néant
LESQUERDE	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	FOURCADE Éliane	MARFIN Marie-Christine	TOLSAN Charlotte	MOLES Renée	LESECCQ René	TRIBILLAC Pierre
MAURY	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	COMMUNIER Stéphane	BATLLE Sophie	UTEZA Jean-Marc	Néant	GELLY veuve ANDRILLO Pierrette	Néant
PEZILLA DE CONFLENT	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	SERRANO André	Néant	BERNADACH Pierre	Néant	MARTINEZ Joséphine	Néant
PLANEZES	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	SERRADELL Alex	PUIG Céline	OREGTA Michel	SOLIVERES Martine	MEGRET Benjamin	RIVES Ingrid
PRATS DE SOURNIA	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	BERTAND Jean-Claude	TEGGI Marc	JOUAN Gilles	VILQUIN Thierry	RIGOLE Nadine	TRICOIRE ép CHAUVET Etienne
PRUGNANES	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	BOUMARD Atuana	BES Sophie	MOLET Martine	CORLAY Kristell	GARBE ép BINTEIN Christine	FORT Julien
RABOUILLET	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	HISTE Claude	BLANQUIER Joël	SOS Gilbert	BLANQUIER Jean	COMERLY René	FABRE Nicolas
RASIGUERES	PRADES	Canton 15 – La Vallée de l'Agly	LAPEYRE Geneviève	RASTOUIL Michel	BENET René	CHEBILLE Roger	ALIBERT Pierre	MOUNIE Jean-Paul

COMMUNES - 1000 HABITANTS	ARR.	CANTON DE	Conseiller municipal	Suppléants CM	Délégué de l'administration	Délégué de l'administration suppléant	Délégué du tribunal	Délégué du tribunal suppléant
ST ARNAC	PRADES	Canton 15 - La Vallée de l'Agly	VILLEROY ATLE Eulalie	JOURDA Sofiya	BOURGES Jean-Louis	KRAFT Marie	DASSONNEVILLE Aline	VACQUIER Francis
ST MARTIN-DE- FENOUILLET	PRADES	Canton 15 - La Vallée de l'Agly	LARROCHE Jacques	Néant	BOZEC Jacques	DEL-BANO François	CHAMPAGNE Jean-Luc	COLL Maryse
SOURNIA	PRADES	Canton 15 - La Vallée de l'Agly	ANTICHAN Jean	GENICQ ép. MEROU Corinne	COLL Francis	Néant	GARCIA Élodie	Néant
TARERACH	PRADES	Canton 15 - La Vallée de l'Agly	GRIEU Carole	GRIEU Jean-François	MARSIGLIO François	Néant	BESSET ép. FILIATOT Jeannine	Néant
TREVILLACH	PRADES	Canton 15 - La Vallée de l'Agly	RULL Fernand	SIRE Rémi	SIRE Bernard	SIRE Françoise	BOURREIL Yves	LONDEIX Sébastien
TRILLA	PRADES	Canton 15 - La Vallée de l'Agly	LABARRERE Lionel	GUILLOT Laurence	GAUBY France	SOULERE Xavier	LENIO Pierre	FERRER Jacqueline
VIRA	PRADES	Canton 15 - La Vallée de l'Agly	DAUCÉ Jacky	Néant	SAURÉ Carmen	Néant	PANAUD Olivier	Néant
VIVIER (LE)	PRADES	Canton 15 - La Vallée de l'Agly	JOURET Jean-Michel	MARTINEZ Renald	OLLIVIER ép LAROCHE Régine	GIBEAUX ép ROUVRES Fabienne	ROUVRES Thierry	GARCIA ép OBRECHT Hermina
CORBERE	PRADES	Canton 16 - La Vallée de la Têt	BRUZY Pascal	TASSET Dolorès	BOXERO Michel	RADONDE Marylise	MAILLOLS Jean	Néant
MONTALBA LE CHATEAU	PRADES	Canton 16 - La Vallée de la Têt	ARIS Pierre	SIRE Maxime	VALOGNE Michelle	HENRIC Corinne	TRESSERRES Gisèle	HUMBERT Michelle



**PRÉFET
DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ ET DE LA MIGRATION
Bureau de la réglementation générale
et des élections

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL n°2023 276 - 0002 du 3 octobre 2023
portant agrément d'un établissement assurant, à titre onéreux,
la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession
d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière

Le préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

VU le code de la route, notamment ses articles L. 212-1 et suivants, L. 213-1 et suivants, l'article R. 212-1 modifié par l'article 3 du décret n°2016-381 du 30 mars 2016 relatif aux modalités d'accès à la profession d'enseignant de la conduite automobile et de la sécurité routière, les articles R. 213-1 et suivants ;

VU l'arrêté ministériel du 12 avril 2016 relatif à l'exploitation des établissements assurant, à titre onéreux, la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière ;

VU le décret du 13 juillet 2023 nommant Monsieur Thierry BONNIER, préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté n° PREF/SCPPAT/2023254-0001 du 11 septembre 2023 portant délégation de signature à Monsieur Yohann MARCON, sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

Considérant la demande présentée par Madame BOILEAU Céline en date du 22 septembre 2023, en vue d'être autorisée à exploiter un établissement assurant, à titre onéreux, la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière ;

Considérant que la demande remplit les conditions réglementaires ;

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales,

ARRÊTÉ :

Article 1er : Madame BOILEAU Céline est autorisée à exploiter, sous le n° **F 23 066 0001 0**, un établissement assurant, à titre onéreux, la formation des candidats aux titres ou diplômes exigés pour l'exercice de la profession d'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, dénommé SARL CONFORIS et situé 32 rue des Menestrels à Perpignan.
La salle de cours est située :
Automobile Club du Roussillon - 28 cours Palmarole à Perpignan.

Article 2 : cet agrément est délivré pour une durée de **cinq ans** à compter de la date du présent arrêté.
Sur demande de l'exploitant présentée deux mois avant la date d'expiration de la validité de son agrément, celui-ci sera renouvelé si les conditions requises sont remplies.

Article 3 : l'établissement est habilité à dispenser les formations préparatoires au **titre professionnel**.

Article 4 : Monsieur Charles MATHON, titulaire du BAFM, exerce les fonctions de directeur pédagogique dans l'établissement.

Article 5 : Le présent agrément n'est valable que pour l'exploitation de l'établissement à titre personnel par son titulaire, sous réserve de l'application des prescriptions de l'arrêté ministériel du 12 avril 2016 susvisé.

Article 6 : Pour tout changement d'adresse du local d'activité ou toute reprise du local par un autre exploitant, une nouvelle demande d'agrément d'exploiter devra être adressée deux mois avant la date du changement ou de la reprise.

Article 7 : Pour toute transformation du local d'activité, tout changement d'adresse des salles situées à une adresse différente du local d'activité, tout changement de directeur pédagogique, tout abandon ou toute extension d'une formation, l'exploitant est tenu d'adresser une demande de modification du présent arrêté.

Article 8 : Le nombre de personnes susceptibles d'être admis simultanément y compris le personnel enseignant, est fixé à : 19 personnes.

Article 9 : L'agrément peut être à tout moment suspendu ou retiré selon les conditions fixées par les articles 11 à 13 de l'arrêté ministériel du 12 avril 2016 susvisé.

Article 10 : Les délégués et inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière ou des agents publics qualifiés et spécialement habilités par un arrêté du ministre chargé de la sécurité routière sont autorisés à effectuer des contrôles relatifs à l'application des programmes de formation et du respect des obligations mises à la charge du titulaire de l'agrément.

Dans ce cadre, les éléments suivants pourront vous être demandés :

- L'organisation de la formation, ses objectifs, ses contenus ;
 - La progression pédagogique mise en place ;
 - Les évaluations réalisées ou prévues dans chacune des matières ;
 - Un dossier de suivi pédagogique pour chacun des stagiaires, précisant sa progression spécifique et le résultat à chacune des évaluations réalisées.
- Ces éléments peuvent être fournis sur support papier ou numérique.

Article 11 : Des contrôles administratifs inopinés peuvent également être effectués à l'initiative du Préfet en cas de dysfonctionnement.

Article 12 : Avant le 31 janvier de chaque année, Madame BOILEAU Céline adresse au Préfet les données sur l'activité de l'établissement suivantes :

- Le nombre de stagiaire ayant suivi le ou les cycles de formation par type de formation ;
- Les résultats obtenus par les stagiaires aux évaluations

Passé ce délai, et à la suite d'une mise en demeure par le Préfet de transmettre ces données dans un délai maximum de deux mois, une procédure de suspension de l'agrément pourrait être engagée en application des dispositions du 2° de l'article 11 de l'arrêté ministériel du 12 avril 2016 susvisé.

Article 13 : le secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inscrit au recueil des actes administratifs de la préfecture des Pyrénées-Orientales.

Fait à Perpignan, le **03 OCT. 2023**

Pour le préfet et par délégation,
le secrétaire général,


Yohann MARCON